

ISSN 2818-985X



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
de l'économie et du travail**

Le vendredi 21 mars 2025 — Vol. 47 N° 92

Interpellation : Fin d'emploi : l'impact des coupures
caquistes en employabilité

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

2025

Commission de l'économie et du travail

Le vendredi 21 mars 2025 — Vol. 47 N° 92

Table des matières

Exposé du sujet Mme Madwa-Nika Cadet	1
Réponse de la ministre Mme Kateri Champagne Jourdain	3
Argumentation	4
Conclusions	16
Mme Kateri Champagne Jourdain	16
Mme Madwa-Nika Cadet	18

Autres intervenants

M. Simon Allaire, président

Mme Karine Boivin Roy

M. Yves Montigny

Le vendredi 21 mars 2025 — Vol. 47 N° 92

Interpellation : Fin d'emploi : l'impact des coupures caquistes en employabilité

(Dix heures)

Le Président (M. Allaire) : Alors, à l'ordre, s'il vous plaît! Je déclare la séance de la Commission de l'économie et du travail ouverte. Je demande à tous et à toutes de prendre quelques secondes pour éteindre la sonnerie de vos appareils électroniques. Je vais faire de même, d'ailleurs.

Alors, la commission est réunie afin de procéder à l'interpellation de la députée de Bourassa-Sauvé à la ministre de l'Emploi sur le sujet suivant : Fin d'emploi : l'impact des coupures caquistes en employabilité.

Mme la secrétaire, est-ce qu'il y a des remplacements?

La Secrétaire : Oui, M. le Président. M. Dufour (Abitibi-Est) est remplacé par M. Montigny (René-Lévesque).

Le Président (M. Allaire) : Merci, Mme la secrétaire. Alors, je désire vous informer que, pour l'interpellation d'aujourd'hui, chaque série d'interventions commencera par l'opposition officielle et sera suivie d'une intervention de la ministre et d'un député du groupe parlementaire formant le gouvernement.

Alors, on va débiter avec les déclarations d'ouverture. Mme la députée de Bourassa-Sauvé, je vous cède la parole pour 10 minutes.

Exposé du sujet

Mme Madwa-Nika Cadet

Mme Cadet : Merci beaucoup, M. le Président. Bonjour, Mme la ministre. Bonjour, chers députés de la partie gouvernementale. Merci de vous libérer en ce vendredi, certes, pluvieux, mais, quand même, c'est une journée où vous pourriez être en circonscription, et vous prenez le temps, donc, d'être ici pour nos échanges et nos débats parlementaires, donc je l'apprécie. Un grand merci également à vous, M. le Président.

M. le Président, j'ai demandé cette interpellation, il y a quelques semaines, afin que l'on puisse discuter, donc, d'un sujet absolument important dans le contexte économique dans lequel le Québec se situe aujourd'hui, soit, donc, les coupures dans le secteur de l'emploi et différentes mesures. On aura l'occasion d'élaborer, c'est le propre d'un échange. Je prendrai acte, bien évidemment, des réponses que la ministre m'octroiera au cours de cet échange.

Fin d'emploi, l'impact des coupures caquistes en employabilité. Je vous restitue, M. le Président, vous n'êtes pas sans savoir qu'en ce moment, évidemment, je l'ai dit, donc, on a un contexte économique qui est tout à fait particulier depuis l'élection de Donald Trump à la tête des États-Unis. Nous avons entendu le premier ministre et la ministre de l'Emploi réagir. Nous leur avons posé plusieurs questions au cours des dernières semaines, lors de la période de questions, afin de bien saisir quelle était l'étendue de leurs plans.

Je vous avouerais, M. le Président, que je demeure un peu sur ma faim, et ce n'est pas... Et là, donc, je salue la ministre d'être, en fait... donc, d'être sortie, d'avoir organisé, le 11 février dernier ou le 13 février dernier, ce colloque, cet échange avec les acteurs du milieu de l'emploi, mais il me semble que nous en sommes à la croisée. Le premier ministre, et même d'autres ministres du gouvernement, et l'ensemble des commentateurs politiques et économiques, donc les acteurs crédibles et sérieux qui relatent la situation dans laquelle nous nous trouvons, nous le disent, nous sommes dans une ère où il faut être en mesure de changer de paradigme et de voir comment le Québec peut s'ajuster beaucoup plus largement.

Donc, oui, il faut des mesures, à très court terme, d'aide, donc des mesures de requalification. Je sais que la ministre, depuis le début de son mandat et même depuis le début du mandat de son prédécesseur à ce rôle, en 2018, se targue, donc, de mettre l'accent sur la requalification. Mais ce ne sont que les programmes à court terme. On vient mettre un ruban adhésif sur un problème qui est beaucoup plus large que ça.

Ça fait plusieurs années que les acteurs du milieu de l'emploi le disent, notamment, donc, en ce qui a trait à nos services publics d'emploi, il faut qu'on soit en mesure, donc, de redéfinir quels sont les besoins du Québec en date d'aujourd'hui. Parfois, à la blague, quand je leur parle ou quand je les entends, en fait, me présenter des doléances, ce que je comprends, c'est qu'on est un petit peu en 1999, hein, on a une certaine idée de ce que devraient être nos services publics d'emploi, de quels devraient être les besoins de la population, et on se dit : Ah! bien, puisque notre économie n'est plus celle-là... On le sait, la dernière fois que nous étions ici ensemble, en novembre 2023, donc, nous parlions énormément de pénurie de main-d'oeuvre, hein, qui s'est atténuée, certes, mais qui fait toujours partie de notre paysage.

Donc, ce que j'entends de ces groupes, c'est que, bon, on a l'impression qu'on se dit : Bien, il n'y en a plus, d'enjeu, ou que ces enjeux-là sont moindres et qu'on peut se permettre un certain désinvestissement dans nos services publics d'emploi, qu'on peut se permettre ces... de ne pas appuyer proprement la population, de ne pas appuyer adéquatement ceux qui requièrent ces services, parce que, manifestement, ils ne sont plus les mêmes, en fait, ou ils ne sont plus aussi nombreux.

En fait, ce qu'on constate, c'est que, pour certaines parties, oui, de la population, la situation, donc, elle a changé. Et tant mieux, hein, qu'entre 2003 et 2012, par exemple, que la situation des Québécois se soit améliorée au niveau de l'emploi. Mais ce que l'on constate aujourd'hui, en 2024, en 2025, c'est qu'il... c'est que, bon, pour plusieurs, donc, de ces Québécois-là, leur situation, donc, économique, donc, a changé, et ceux-ci lèvent toujours la main pour avoir accès, donc, à ces différents services.

Donc, oui, soulignons ces avancées, M. le Président, soulignons, donc, ce qui a été fait au cours des 20, 25 dernières années, mais regardons aussi la situation en face. Regardons aussi comment nous pouvons faire ce changement de paradigme là au ministère de l'Emploi.

Et déjà, lors des dernières études de crédit et même les précédentes, c'était quelque chose que j'évoquais auprès de la ministre. On parlait, elle va s'en souvenir, de... bon, de clientèles qui, par exemple, n'avaient pas accès à certains services spécialisés en employabilité et on se demandait quelle est la cohérence, donc, dans ces décisions-ci. Aujourd'hui, depuis le 20 janvier 2025... oui, depuis le 20 janvier 2025, bien, ce qu'on constate aussi, c'est qu'il y a donc un avant et un après 20 janvier et que les décisions d'aujourd'hui, que le contexte d'aujourd'hui doit nous mener à revoir, donc, ces problématiques-là. Donc, on doit nous amener à revoir ces paradigmes-là, qui sont restés... donc, qui continuent de stagner et de ne pas répondre, en 2024, aux besoins de la population.

En janvier, donc, dans les jours suivant l'inauguration de M. Trump, donc, le premier ministre, publiquement, évaluait les potentielles pertes d'emploi à 100 000. Aujourd'hui, depuis quelques semaines, un chiffre, donc, qui circule, donc, librement dans l'espace public est plutôt celui de 160 000 potentielles pertes d'emploi. C'est dans ce cadre-là, M. le Président, que je demande à la ministre de... quelle est... bon, quelle est sa vision, donc, dans ce cadre-là. Ce qu'on a vu, c'est la court terme. On a... Je sais qu'elle va nous parler, donc, du programme qui a été annoncé au cours des dernières semaines et qui a été accueilli, mais ce que je veux savoir, c'est comment, comme parlementaires... et surtout comment le gouvernement se penche sérieusement, profondément et à plus long terme sur les manières, donc, de revoir son écosystème d'employabilité pour mieux épauler la population non seulement pour passer à travers une crise, parce que, oui, donc, il y a une crise aiguë en ce moment qui demande à ce que des actions très précises soient posées, mais surtout quel est le pas de recul qui est fait de façon parallèle afin de rebrasser les cartes.

Je ne suis pas la seule à le demander, M. le Président. Je vous le disais, donc, je suis en contact avec le milieu, on le sent. Et d'ailleurs, le 1er mars dernier, ça fait à peine, donc, une vingtaine de jours, il y a un collectif de signataires, donc, qui a transmis une lettre, et je suis certaine que la ministre en a pris connaissance, qui demandait, donc : M. le premier ministre, le Québec est-il prêt à affronter la prochaine crise de l'emploi? Parce qu'encore une fois il y a celle que l'on vit aujourd'hui, mais on ne peut pas tout simplement se dire : OK, on va y aller avec une mesure, donc, d'urgence et être, donc, dans cet état-là, donc, d'euphorie, mais ne pas se préparer pour la prochaine, ne pas comprendre comment le Québec... quel est le rôle que nous souhaitons que le Québec joue en matière d'emploi au cours des 10, au cours des 20 prochaines années. Parce que c'est dans ce sens-là que nous sommes censés gouverner.

Donc, le 1er mars, donc, ce collectif... et je les nomme, donc, ceux qui ont signé cette lettre, celle-ci, il s'agit de Nicolas Bourgeois, le directeur du Collectif autonome des carrefours jeunesse-emploi du Québec, M. Richard Gravel, directeur général du Collectif des entreprises d'insertion du Québec. M. Rudy Humbert, directeur général du Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec, M. Steeve Juteau, directeur général du Réseau canadien des entreprises d'entraînement, Mme Laurence Martin, directrice générale du Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées, et Mme Valérie Roy, directrice générale d'Axtra, l'Alliance des centres-conseils en emploi. Et ceux-ci demandaient... en fait, ils nous disaient :

«Le Québec a la chance de pouvoir compter sur un vaste réseau regroupant près de 400 organismes spécialisés dans les services d'intégration et de maintien à l'emploi. Sa mission : assurer la participation active au marché du travail de toutes les personnes et soutenir le développement de leurs compétences afin qu'elles participent elles aussi au développement économique de la province.

«Comment se fait-il que ces services publics variés, personnalisés et structurants ayant fait leurs preuves durant la pandémie soient maintenant confrontés à une décroissance de leurs budgets d'intervention et que leur accès soit de plus en plus limité? Si 100 000 emplois étaient perdus — et je... En aparté, M. le Président, donc 100 000, mais, je vous l'ai dit, le chiffre qui circule aujourd'hui est plutôt celui de 160 000 pertes d'emploi, donc — comment ces personnes seraient-elles accompagnées dans leurs recherches pour se retrouver du travail? De quelle manière leur requalification — donc, un mot qui est cher à la ministre — ou leur réorientation dans des secteurs qui ont besoin de main-d'oeuvre se réaliseraient-elle?»

Donc, vous comprendrez, M. le Président, et je l'ai dit en Chambre, je me suis levée pour dire, là : La crise qu'on vit actuellement... parce que le premier ministre nous a dit : Ah! pas de problème, on en a besoin, de main-d'oeuvre sur les chantiers d'Hydro-Québec. Donc, 100 000 emplois, 160 000 pertes d'emplois, on va les amener sur les chantiers de la Baie James, c'est correct. Non seulement, ça m'apparaît loufoque, comme idée, sens dessus dessous, comme présentation, mais, même s'il fallait que toutes ces personnes-là soient requalifiées dans ce secteur-là, bien, encore faudrait-il avoir recours à des services spécialisés qui tiennent compte du profil de chaque individu et soient en mesure de bien les accompagner dans cette requalification-là et dans cette réorientation dans des secteurs autres que celui de la construction qui ont besoin de main-d'oeuvre, qui auront besoin de main-d'oeuvre.

Donc, je demande à la ministre : Qu'est-ce qu'elle répond à ces organismes qui ont signé cette lettre ouverte et quelle est sa vision à plus long terme?

• (10 h 10) •

Le Président (M. Allaire) : Merci, Mme la députée de Bourassa-Sauvé. On enchaîne avec la ministre. La parole est à vous.

Réponse de la ministre

Mme Kateri Champagne Jourdain

Mme Champagne Jourdain : Merci, M. le Président. D'abord, vous allez me permettre de saluer les collègues qui sont ici avec nous, des collègues que j'estime beaucoup. Je pense évidemment à Karine Boivin Roy, qui est la députée d'Anjou-Louis-Riel, que j'ai la chance d'avoir comme adjointe gouvernementale, bonjour, et mon cher collègue de la Côte-Nord, député de Duplessis, Yves Montigny, bonjour. Merci d'être là avec nous ce matin pour parler d'emploi, surtout dans le contexte actuel. Moi, je trouve qu'on n'en parle pas assez, d'emploi, dans ce salon-ci, et je suis contente qu'on puisse le faire pendant une durée de deux heures aujourd'hui.

Évidemment, dans le mot d'ouverture de ma collègue, j'aurais aimé l'entendre parler des coupures de 145 millions de dollars du gouvernement libéral au fédéral, j'aurais aimé l'entendre décrier ces coupures-là quand elles sont survenues, mais je suis quand même bien contente qu'on puisse en parler aujourd'hui parce que c'est quelque chose qui nous a amenés à faire des choix, mais, malgré les choix qu'on a dû faire à cause de ces coupures libérales là, on a quand même de beaux résultats, et je vais avoir la chance d'en parler aujourd'hui, M. le Président.

Maintenant, je pense qu'il faut asseoir comme il faut la situation du marché du travail si on veut parler d'employabilité. Et je veux commencer par faire le point sur l'état actuel du marché du travail, qui vit encore un contexte difficile, hein, on en a parlé tout à l'heure, là. Moi, quand je suis arrivée en place, on était en pleine pénurie de main-d'œuvre il y a de ça environ deux ans et demi, et le contexte est différent aujourd'hui. On vit un contexte d'incertitude économique qui entoure toute la situation des tarifs, là, américains, la situation tarifaire. Et, malgré ce contexte-là, je tiens à dire que la situation de l'emploi a été stable en février. Et, malgré qu'on ait connu une légère baisse de l'emploi, le taux de chômage a diminué de 0,1 % pour se situer maintenant à 5,3 %, ce qui est quand même historiquement très bas.

Et, en comparaison, on va placer ça parce que c'est important de le faire, le taux de chômage est de 6,6 % au Canada et de 7,3 % en Ontario. Le taux de chômage au Québec, il est le plus bas au Canada, M. le Président, et ce taux de chômage là est bas dans presque toutes les régions du Québec. On demeure aussi au premier rang au Canada pour le taux d'emploi des 15 à 64 ans, qui se place à 77,5 %. C'est 74,5 %, au Canada, et 72,8 %, en Ontario, pour le taux d'emploi des 15 à 64 ans.

Depuis plus d'un an, il y a plus de 80 000 emplois qui ont été créés au Québec, dont environ 67 000 à temps plein. Ce sont des chiffres positifs. Et ça, M. le Président, ce n'est pas étranger à toutes les mesures qu'on a mises en place et à tout le travail qui s'est fait depuis les sept dernières années. Alors, je tenais à brosser un tableau pour qu'on parte ensemble, là, de ce tableau-là pour parler d'employabilité au Québec.

C'est important de commencer sur des bases communes puis d'expliquer qu'est-ce que c'est, les services d'emploi au Québec. Et on a deux grandes catégories de mesures qui vont comme suit. On a des mesures pour les individus, mais on a aussi des mesures pour les entreprises. Et la logique derrière tout ça, c'est évidemment d'avoir la bonne mesure au bon moment pour la bonne personne.

Et, quand je pense à employabilité, évidemment que je ne peux pas faire autrement que de penser aux services d'aide à l'emploi qui sont donnés par les organismes spécialisés en employabilité, des organismes que j'ai beaucoup visités, que je continue de visiter et que je vais continuer d'aller voir sur place, sur le terrain. Ces services-là, ça vise à aider des personnes... ça vise à aider les personnes, mais surtout à préciser leurs besoins en matière d'emploi et de formation. Ils sont à la première ligne, c'est ce que je dis souvent, là, au niveau des chercheurs d'emploi. Il faut comprendre que toutes nos interventions sont guidées par ces principes-là, c'est-à-dire de trouver... de trouver la bonne solution pour la bonne personne. Et c'est clair qu'on veut fournir aux personnes qui n'ont pas d'emploi des outils et un accompagnement pour soutenir leurs démarches de recherche qui va les mener vers un emploi. C'est notre but puis c'est ça qu'on fait.

Alors, ces services-là, ce qu'ils comprennent, M. le Président, c'est des services de validation de choix professionnels, de bilan de compétences, d'évaluation de l'autonomie, ça, c'est extrêmement important, je vais avoir la chance d'en parler un petit peu plus loin, de l'information sur le marché du travail, des méthodes de recherche d'emploi, des maillages et du placement par les entreprises, de l'intervention psychosociale en employabilité et du counseling d'emploi, du maintien en emploi, parce que c'est une chose de les amener vers le marché du travail, de les outiller pour pouvoir intégrer le marché du travail, mais il faut parfois soutenir encore pour s'assurer du maintien en emploi, et ça comprend aussi des stages d'observation et d'exploration. Alors, M. le Président, on s'assure de répondre aux besoins sur le terrain.

Pour les personnes plus éloignées du marché du travail, on a d'ailleurs des projets de préparation à l'emploi, et ce sont aussi des programmes qui sont donnés par les organismes spécialisés en employabilité. Et ce qu'on veut développer avec ça, ce sont des compétences de base pour être capables... pour que les chercheurs d'emploi qui font affaire avec ces organismes spécialisés en employabilité là puissent être capables d'aller sur le marché du travail. Et cette mesure-là, bien, ça va passer parfois aussi par des entreprises d'insertion.

On a aussi plusieurs autres mesures phares sur lesquelles je veux attirer votre attention. D'entrée de jeu, la première, c'est la mesure de formation de la main-d'œuvre pour les individus. L'objectif de cette mesure-là, c'est d'aider les personnes à intégrer le marché du travail puis à s'y maintenir par le biais de formations qui vont leur permettre d'acquérir des compétences, des compétences qui sont en demande sur le marché du travail. On veut les aider, on veut aider précisément les personnes pour qui la formation est un obstacle, justement, à intégrer le marché du travail puis à s'y maintenir, et c'est le but de cette mesure-là. Elle est très généreuse, cette mesure-là. On parle d'une allocation

d'aide à l'emploi qui peut aller jusqu'à 475 \$ par semaine pour des formations qui peuvent aller jusqu'à 48 mois. L'an dernier, M. le Président, cette mesure-là a permis d'aider 30 000 personnes, et on a investi, dans la formation de ces personnes-là et dans cette mesure-là, plus de 410 millions de dollars.

Je veux aussi vous parler de plusieurs subventions salariales, là, qui sont mises en place pour favoriser, justement, l'intégration en emploi ou l'acquisition d'une expérience de travail significative, et une de celles-là, bien, c'est le Programme d'apprentissage, là, en milieu de travail. On vise les personnes éloignées du marché du travail, avec cette mesure-là, pour qui l'expérience de formation générale dans un établissement d'enseignement ne convient pas. Alors, ce programme-là offre une subvention aux entreprises pour embaucher ces personnes-là, pour les former dans le cadre d'un programme, là, d'apprentissage en milieu de travail. C'est une mesure qui peut durer 52 semaines. Ce qu'on me dit, c'est que c'est une approche qui est très appréciée. Quand je suis sur le terrain, c'est les commentaires qu'on m'en fait. Et ça a permis d'intégrer des personnes en situation de handicap dans un emploi de façon novatrice.

Et je veux en profiter, de cette tribune-là, pour rappeler que DuoEmploi, les inscriptions sont commencées. C'est du jumelage pour les personnes en situation de handicap, elles peuvent aller faire un stage en entreprise, et c'est le temps de s'inscrire jusqu'au 3 mai.

Maintenant, je veux vous parler d'un exemple concret que j'ai... dont j'ai eu connaissance quand j'étais sur le terrain. Parce que nos mesures, elles sont bien développées, elles sont bien adaptées aux clientèles qui ont recours à ces mesures-là. Et je veux vous parler d'un exemple qui m'a particulièrement touchée et qui me dit... qui me confirme qu'on est sur la bonne voie avec ce qu'on fait.

En novembre, j'ai visité un milieu de travail où une personne avait été intégrée dans le cadre d'un programme que j'ai lancé. Cette personne-là était autrefois charpentier-menuisier et, suite à un accident de moto, elle a suivi... elle a subi... elle a subi, dans le fond, des blessures majeures qui font en sorte qu'elle est maintenant en situation de handicap. Et, grâce à notre mesure, elle a appris un nouveau métier. Et je suis allée la visiter dans son milieu de travail. Et elle a réussi à se replacer non seulement grâce à ce programme-là, mais c'est aussi toute son équipe qui bénéficie de son talent. Alors, moi, ça me témoigne de notre volonté constante de donner la bonne mesure à la bonne personne au bon moment.

Je pourrais continuer encore longtemps de parler de toutes ces mesures-là, M. le Président, qui existent grâce à l'argent qu'on investit, mais on achève, la déclaration d'ouverture est terminée. Ça va me faire plaisir de continuer dans les autres interventions et de pouvoir aborder aussi les autres sujets, là, que ma collègue a soulevés dans l'introduction. Merci beaucoup.

Argumentation

Le Président (M. Allaire) : Merci à vous, Mme la ministre. Alors, on débute la première série d'interventions. Mme la députée de Bourassa-Sauvé, oui, c'est à vous. Allez-y.

• (10 h 20) •

Mme Cadet : Merci beaucoup, M. le Président. Je n'étais pas certaine si c'était à moi ou si c'était un député ministériel pour le... pour le moment.

Je suis un peu... Je vous avouerais, M. le Président, que je suis un petit peu déçue de la réponse de la ministre ici. Je comprends que c'est une déclaration d'ouverture, mais j'ai quand même pris le temps de cadrer la mienne, donc de cadrer ma déclaration, en cherchant à obtenir une réponse. Mme la ministre l'a dit, donc, nous avons, donc, une séance, donc, de deux heures ici. L'objectif n'est pas nécessairement, donc, d'énumérer les programmes qui existent au ministère de l'Emploi. Avec beaucoup d'égard, je les connais. Je sais que ses collègues d'Anjou et de Duplessis connaissent également ces programmes. Ce n'est pas l'objectif de l'exercice que nous menons aujourd'hui. L'objectif, c'est d'amener des réponses à la population, qui se pose des questions.

Je vous l'ai... J'ai expressément parlé du collectif de signataires, de la lettre qui a été formulée au premier ministre, et je sais que le cabinet de la ministre de l'Emploi a également reçu cette communication qui demande à des partenaires du gouvernement dans le contexte tarifaire, dans le... dans le contexte économique dans lequel nous nous situons... Je n'ai eu obtenu aucune réponse à cette interrogation-ci dans la déclaration d'ouverture de la ministre.

Ceci dit, la ministre nous a dit : L'important, pour elle, c'est d'adopter la bonne mesure au bon moment et à la bonne personne. Bien, justement, il y a des organismes ici qui font exactement ça, M. le Président, qui nous disent : Bien, voici le travail que nous faisons, nous sommes en première ligne de mettre en place des programmes, de mettre en oeuvre, donc, les programmes du gouvernement, d'offrir du soutien à la population selon leurs besoins spécifiques, selon leurs besoins précis. Et plus on fait face à des Québécois qui sont éloignés, des travailleurs qui éloignés, donc, du marché de l'emploi, bien, plus ils ont besoin, donc, de cet accompagnement.

Je le répète, donc, dans la communication, donc, on nous dit : Comment ça se fait que ces services publics variés, personnalisés et structurants, qui ont fait leurs preuves, sont maintenant confrontés à une décroissance de leur budget d'intervention et que leur accès soit de plus en plus limité? La ministre m'a parlé du 145 millions, là, ce n'est pas de ça dont il est question ici, là, précisément. Puis on aura l'occasion d'y revenir. Mais on a un contexte où on a 160 000 personnes qui sont à risque de perdre leur emploi, la ministre n'en a pas parlé dans son allocution d'ouverture, et qui auront besoin de ce soutien-ci réel en matière de requalification et de réorientation.

Mais pendant ce temps-là, pendant qu'on nous présente des mesures qui nous sont présentées comme bien développées et bien adaptées, je n'ai pas l'impression que cette opinion est partagée par ces acteurs-là, qui sont sur le terrain, sans les appeler... pas nécessairement nommément, là, M. le Président, là, je ne veux pas leur mettre des mots dans la bouche, mais par bien des acteurs qui sont sur le terrain, qui dirigent, donc, ce type d'organismes spécialisés en

employabilité là, qui ont à être en interaction aussi avec ces organismes, avec le gouvernement ou avec Services Québec, bien, je n'ai pas l'impression qu'elles sont d'accord avec l'affirmation que vient de faire la ministre, que ce que son ministère met de l'avant, bien, c'est toujours, donc, bien développé et bien adapté.

Si l'important, pour la ministre, c'est d'avoir des bonnes mesures au bon moment et à la bonne personne, comment ça se fait que Services Québec, le 1er mars dernier, là, au début du mois de mars dernier, ait décidé de ne pas renouveler des ententes avec 13 organismes spécialisés en employabilité, des organismes qui sont... qui offrent, donc, ces services précis là à la population dans leurs milieux de vie? Et je répète le terme «milieu de vie», M. le Président, parce que, pour bien des gens qui sont, donc, très éloignés, donc, ils ont besoin, donc, de ce soutien-là, on l'a dit, structurant et pour lesquelles, lorsqu'elles cognent à la porte d'un organisme, bien, si elles n'obtiennent pas le service à ce moment-là, on ne les reverra pas. Ce sera très difficile, pour ces gens-là, d'intégrer le réseau et de faire du maintien à l'emploi.

Parce que la ministre, elle a la raison de parler de maintien à l'emploi, c'est exactement la raison pour laquelle ces organismes-là existent. Et, quand la ministre décide de ne pas renouveler, quand Services Québec décide de ne pas renouveler des ententes avec 13 de ceux-ci... et là c'est juste ceux pour lesquels je suis au courant, là, M. le Président, on parle du 3 mars dernier, on est le 21 mars. Il y en a certainement d'autres, là, les ententes, elles se terminent au 30 juin prochain. Bien, moi, la question que j'ai pour la ministre, c'est : Est-ce qu'elle a vraiment l'impression de déployer la bonne mesure au bon moment et à la bonne personne quand il y a non renouvellement de ces ententes entre Services Québec et des organismes spécialisés en employabilité qui sont sur le terrain pendant des années et qui ont des listes d'attentes, pour lesquelles les gens cognent à leurs portes? Merci.

Le Président (M. Allaire) : ...

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup, M. le Président. Écoutez, moi, je veux rassurer ma collègue, là, le plan concernant la situation, là, le contexte tarifaire qu'on vit, notre plan, il est très clair. Et soyez assurée qu'on va en discuter aujourd'hui, que je vais faire une présentation de ce plan-là à travers nos interventions. Et on va certainement revenir aussi sur tout ce qu'on fait, là, avec les organismes spécialisés en employabilité.

Maintenant, je pense que, dans le contexte où on me demande où est-ce qu'on s'en va et qu'est-ce qu'on va faire, bien, c'est important aussi de camper mes priorités, mes priorités qui guident à tous les jours les actions puis les décisions qu'on prend à l'Emploi. On va... je le disais tout à l'heure, là, on va avoir le temps de pouvoir aborder les autres sujets, mais certaines de mes priorités sont... c'est nécessaire qu'on puisse en parler aujourd'hui, ce matin.

Et je parle de celle qui est de faciliter l'intégration des personnes plus éloignées du marché du travail. On a eu la chance d'en parler. C'est une priorité, depuis le début de mon mandat, sur laquelle je travaille et sur laquelle je vais continuer de travailler. Il n'y a pas de meilleur contexte que celui qu'on vit actuellement, même encore aujourd'hui, pour faciliter, là, l'intégration des personnes plus éloignées du marché du travail et il faut travailler, et j'y travaille avec plusieurs autres collègues, à augmenter la productivité des entreprises. Et, moi, comment je le fais, comment j'interviens à l'emploi, c'est par le développement des compétences, et je travaille là-dessus depuis le début de mon mandat, et, je le disais, c'est ce qui guide mes actions, M. le Président.

Alors, au niveau des personnes plus éloignées du marché du travail, par rapport au reste du Canada, le Québec fait bonne figure quant à la participation, là, sur le marché du travail de ces groupes traditionnellement sous-représentés. Il y a encore aujourd'hui des gens qui peuvent prendre leur place et qui sont disponibles pour les employeurs qui sont prêts à les accueillir dans leur milieu puis à aménager... à faire les aménagements nécessaires pour que les conditions de travail, là, soient optimales pour leur intégration. Et, je le répète, je pense aux groupes qui sont les suivants : les Québécois qui vivent une situation de handicap, les membres des Premières Nations et Inuits, les travailleurs expérimentés encore aujourd'hui, les personnes judiciairisées, personnes immigrantes admises aussi depuis cinq ans et moins, qui sont souvent les premiers à subir les variations, là, du taux de chômage, à subir les conséquences de l'augmentation du taux de chômage, avec les jeunes. Alors, on doit continuer de travailler là-dessus, et c'est ce qu'on fait.

Et, je le répète, ces talents-là, ils sont disponibles ici, au Québec, pour contribuer à la vitalité puis au dynamisme, là, de l'économie du Québec, et il faut tout mettre en place pour faire en sorte qu'ils intègrent le marché du travail. Depuis mon arrivée comme ministre, on a annoncé de nombreuses mesures qui favorisent l'intégration, là, leur intégration sur le marché du travail. Je pense à l'apprentissage en milieu de... l'apprentissage pratique, pardon, en milieu de travail, qui est un nouveau programme de soutien aux personnes handicapées pour les aider à intégrer le marché du travail. C'est 124 millions sur trois ans aussi qu'on a investis pour financer les carrefours jeunesse-emploi, M. le Président.

L'augmentation de la productivité, on en a parlé souvent durant les dernières années, et je pense que le contexte qu'on vit actuellement nous rappelle que c'est important d'en faire une priorité, parce que le Québec, encore aujourd'hui, accuse un certain retard en matière de productivité par rapport aux autres pays. C'est pour ça qu'on intervient, notamment via la loi du 1 %, pour développer les compétences des travailleurs.

La productivité, elle continue tout de même de s'accroître, alors qu'elle ralentit dans le reste du Canada. Alors, il faut quand même tabler sur les avancements, mais on a du travail à poursuivre dans ce dossier-là. Il faut accélérer le rythme, et je pense, entre autres, à soutenir les entreprises, là, pour pouvoir travailler sur la réorganisation, la numérisation, la robotisation, les technologies de l'information, l'intelligence artificielle ou la recherche et le développement. Ce sont des améliorations qu'on soutient via le MEIE et, moi, que je soutiens aussi versus l'aide à la formation sur des nouvelles technologies dans mon ministère.

Et, bien sûr, j'ai eu la chance de parler souvent de l'Opération main-d'oeuvre. C'est une vaste opération qui nous permet de qualifier et d'intégrer des gens sur le marché du travail. Et c'est important pour moi de parler de ça...

• (10 h 30) •

Le Président (M. Allaire) : Merci. Parfait. Merci, Mme la ministre. On poursuit avec la partie gouvernementale. Mme la députée d'Anjou-Louis-Riel, la parole est à vous pour cinq minutes.

Mme Boivin Roy : Merci, M. le Président. Alors, tout d'abord, j'aimerais aussi offrir mes salutations à Mme la ministre. Alors, c'est non seulement un privilège, mais un plaisir d'avoir le bonheur de travailler avec vous à chaque semaine. Je constate votre contribution pertinente pour le dossier de l'emploi, mais également votre dévouement sans faille auprès des Québécois, Québécoises. Alors, merci à vous. Également, salutations à ma collègue de Bourassa-Sauvé, avec qui j'ai le bonheur aussi de partager différents dossiers sur la scène montréalaise, et aussi mon collègue le député de René-Lévesque. Alors, aujourd'hui, comme vous le dites, vendredi matin pluvieux, mais je peux vous dire que c'est plus sympathique qu'un certain vendredi matin enneigé où mon collègue et moi avons participé à l'interpellation, et je m'étais cassé le poignet.

Alors, sur ce, M. le Président, je souhaite profiter du temps qui m'est alloué dans ce premier bloc pour parler des services qui sont offerts aux jeunes. La jeunesse nous tient à cœur, et l'employabilité des jeunes, c'est fondamental pour notre gouvernement. Alors, je sais également que c'est une préoccupation et une priorité pour ma collègue la ministre de l'Emploi, dont je suis l'adjointe gouvernementale.

Alors, chaque année, des millions de jeunes entrent sur le marché du travail avec des rêves et une grande motivation. Mais cette transition vers l'emploi peut être difficile parfois, M. le Président. C'est pourquoi il peut être essentiel d'intervenir auprès d'eux pour qu'ils puissent commencer leur carrière du bon pied, et c'est pour ça que je salue les actions de notre gouvernement en la matière. Un jeune qui ne trouve pas d'emploi rapidement risque de perdre espoir et de tomber dans une dynamique de perte de confiance. Certains jeunes cumulent des difficultés et des contraintes à l'emploi, ils n'ont pas encore développé de réseau, certains manquent de formation, ils n'ont, par définition, pas encore ou peu d'expérience de travail.

Alors, notre société et notre économie ont besoin des jeunes, leur apport est indispensable à l'innovation et la compétitivité. Investir dans l'insertion professionnelle des jeunes, eh bien, c'est renforcer notre économie pour aujourd'hui, mais aussi pour l'avenir. Ce sont les raisons pour lesquelles nous intervenons auprès des jeunes par, entre autres, la formation, l'orientation et l'accompagnement.

Alors, le ministère de ma collègue offre toute une panoplie de services pour les jeunes, et c'est important d'en parler aujourd'hui et de les énumérer, parce que les jeunes ont accès à la grande majorité des mesures et services du ministère, et certaines mesures les visent plus particulièrement.

Près de 400 organismes spécialisés en employabilité à travers le Québec sont partenaires avec le ministère pour accompagner les personnes dans leurs démarches de recherche, d'intégration et de maintien en emploi. La plupart de ces organismes offrent des services aux jeunes, notamment les carrefours jeunesse emploi, sur lesquels je reviendrai tantôt, et je fais miennes les salutations que notre collègue de Bourassa-Sauvé a faites à M. Rudy Humbert, et compagnie.

Alors, j'en parlais avec Mme la ministre, et les données sont impressionnantes, M. le Président. D'année en année, les jeunes représentent environ 20 % des participants aux mesures d'emploi. Depuis le début de l'année financière, il y a déjà eu plus de 30 000 participants de moins de 25 ans aux mesures d'emploi et près de 78 000 participants de 35 ans et moins. Il s'agit d'une augmentation par rapport à la moyenne des cinq dernières années pour les chiffres du mois de février.

Notre gouvernement est vraiment présent. Je pense, entre autres, au financement annuel pour le Comité consultatif jeunes, qui donne des avis sur la situation de l'emploi des jeunes au Québec. Alors, pour des exemples des impacts de ce financement, le comité a publié, dans les dernières années, des rapports sur la situation des jeunes qui ne se trouvent ni en emploi, ni aux études, ni en formation, et sur leurs compétences pour l'avenir. Ces rapports aident le ministère quand vient le temps de cibler les interventions et aident aussi à orienter les activités de la Commission des partenaires du marché du travail, la CPMT, avec qui le ministère et moi avons établi des liens étroits et pertinents depuis le début du mandat.

Maintenant, je reviens sur les carrefours jeunesse en emploi. L'importance que le gouvernement accorde à la jeunesse et au travail de ces carrefours se reflète dans l'effort collectif qu'on fait pour les soutenir. Quand on regarde l'ensemble des ministères et des organismes qui soutiennent les carrefours jeunesse-emploi, on se rend compte qu'on le fait à la hauteur de quelque 140 millions de dollars par année. C'est à peu près le double des sommes qui étaient accordées au début des années 2010. Et, comme l'a souligné la ministre, le ministère a annoncé, au printemps dernier, que le financement des carrefours allait être renouvelé à la hauteur de 124 millions sur trois ans.

Alors, les sommes sont réparties entre l'ensemble des organismes concernés en fonction, notamment, du nombre des jeunes présents sur le territoire. C'est un financement à la mission qui est précieux. Les carrefours jeunesse-emploi sont les seuls organismes spécialisés en employabilité qui profitent d'un tel support pour leur mission de base. C'est une preuve supplémentaire de l'engagement de notre gouvernement envers eux. Et vous comprendrez, M. le Président, que c'est un engagement qui va se poursuivre.

Le Président (M. Allaire) : Merci, Mme la députée d'Anjou-Louis-Riel. Alors, Mme la députée de Bourassa-Sauvé, je reviens vers vous. Cinq minutes. La parole est à vous.

Mme Cadet : Merci. D'abord, je m'excuse au collègue de René-Lévesque. Je pense avoir effectué un lapsus en nommant, donc... en l'appelant député de Duplessis. Bien évidemment, la députée de Duplessis est assise devant moi.

Maintenant, M. le Président, mon Dieu! Il y a tant à dire. D'abord, je ne peux pas m'empêcher de réagir sur l'exposé que nous venons d'entendre sur les jeunes, parce que, d'une part, donc, je l'ai dit, M. Humbert, M. Bourgeois, donc le collectif autonome... tant le collectif autonome que le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec ont interpellé la ministre et le premier ministre, le 1er mars dernier, pour nous dire : Pensez à nous. Mais ils ne l'ont pas seulement fait à cette occasion-là. Le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec, le 7 février dernier, a envoyé une correspondance à la ministre, je sais qu'elle en a pris connaissance... je suis certaine, en fait, qu'elle en a pris connaissance, pour exposer exactement ce même fait en disant : «La crise des tarifs douaniers imposés par les États-Unis met le Québec face à une nouvelle réalité économique, mais cette crise peut aussi devenir une opportunité, à condition d'investir dans la jeunesse et de miser sur nos forces locales.»

Quand on lit le mémoire prébudgétaire, aussi, du Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec, je n'ai pas l'impression qu'ils font la même lecture que ce que vient nous exposer la députée d'Anjou-Louis-Riel. On nous parle, donc, des impacts prévisibles de cette crise sur la hausse du chômage chez les jeunes, d'un accompagnement insuffisant, donc nous dit : «Les services publics d'emploi sont inadaptés et peinent à absorber la hausse des demandes, excluant déjà des milliers de jeunes des services d'accompagnement.» Ça va être quoi avec une perte de 160 000 emplois à travers le Québec quand, déjà, on nous dit que les services publics d'emploi sont inadaptés et excluent des milliers de jeunes des services d'accompagnement?

Ce n'est pas tout à fait ce que je viens d'entendre de la part de la députée d'Anjou-Louis-Riel, M. le Président. On nous parle d'augmentation de la pauvreté et d'exclusion sociale et on nous dit : «Face à ces défis, les jeunes du Québec ne sont pas un problème à régler mais une solution à mobiliser.» J'aimerais entendre la ministre là-dessus un peu plus tard.

Mais, au-delà de la jeunesse, que vous savez que c'est un autre dossier que j'ai, sachant que bien des jeunes qui effectuent des stages ne sont pas rémunérés, il fallait que je face l'aparté, M. le Président, ce qui m'a aussi interpellée dans ce que la ministre a mentionné précédemment, elle a nommé un peu les groupes éloignés du marché du travail. Je suis contente qu'elle le fasse, parce qu'effectivement c'est une de ses priorités. Je me rappelle, c'est la première question que je lui avais posée lors de notre toute première étude de crédit, pour laquelle, donc, c'était... en fait, c'était ma première et sa première à la fois. Puis elle avait nommé, donc, voici, donc, qui sont les groupes prioritaires pour elle.

Là, ce qu'elle vient de nous énumérer, c'est ce qu'on retrouve effectivement comme clientèles prioritaires dans le Plan d'action 2024-2025 des services publics d'emploi. Mais ce qu'on voit, c'est qu'elle ne nous a pas parlé de femmes, M. le Président. Je m'en suis inquiétée hier en comparant le Plan d'action des services publics d'emploi 2024-2025 avec le précédent, le 2023-2024, puis même avec celui 2022-2023, donc de son prédécesseur, qui mentionnait bien explicitement les femmes, donc les femmes sous-scolarisées dans celui de l'an dernier, et des mesures qui devaient être faites au niveau du MESS quant au déploiement de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027. Dans cette stratégie-là, il y avait une orientation qui avait pour titre «Égalité en emploi [...] égalité économique entre les femmes et les hommes». Il y avait même un objectif qui disait : «Réaliser des actions visant à réduire les obstacles à l'intégration et en maintien en emploi de la main-d'oeuvre féminine.»

Donc, il y a toute une stratégie déployée par le gouvernement actuel pour s'assurer du maintien à l'emploi... de l'intégration et du maintien à l'emploi des femmes sur le marché du travail. Et, pour une raison qui m'échappe et à laquelle la ministre va certainement répondre, on ne retrouve pas cette particularité dans le Plan d'action des services publics d'emploi 2024-2025.

Je ne suis pas la seule à l'avoir noté, M. le Président, ce matin, Montréal, le 21 mars 2025, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail a transmis une correspondance à la ministre. Ils disent, donc : «Mme la ministre, vous le savez, le Québec pourrait bientôt traverser une crise majeure. Et donc, dans cette perspective, le conseil vous interpelle aujourd'hui sur les effets inquiétants du retrait des femmes des listes de clientèle prioritaire du gouvernement. Cette décision non seulement compromet l'accès de milliers de femmes à des services essentiels, mais menace également l'existence même des organismes spécialisés en développement de la main-d'oeuvre féminine.»

Donc, vous comprendrez, M. le Président, que ce que j'ai lu et pour lequel... Tu sais, moi, je m'étais dit : Je vais formuler cette inquiétude-là à la ministre, mais ce qu'on voit dans cette correspondance...

• (10 h 40) •

Le Président (M. Allaire) : Mme la députée, les documents qu'on peut montrer, c'est des tableaux didactiques, ce n'est pas...

Mme Cadet : Ah! comme en période de questions, M. le Président?

Le Président (M. Allaire) : Oui. Exactement. Oui.

Mme Cadet : On n'est pas comme en commission?

Le Président (M. Allaire) : Non, non, on ne peut pas. C'est... C'est seulement des tableaux didactiques qu'on peut montrer, qu'on... C'est... C'est comme ça ici, au salon rouge, c'est comme ça en commission également.

Mme Cadet : Bien, je vais prendre mes 10 secondes, M. le Président, vu que vous m'avez interrompue?

Le Président (M. Allaire) : Non, votre temps, il continue. Il vous restait quatre secondes.

Mme Cadet : OK. Bien, alors, Mme la... donc, Mme la ministre, donc, qu'est-ce que vous répondez au Conseil d'intervention pour l'accès à des femmes au travail, qui vous a interpellée ce matin?

Le Président (M. Allaire) : Merci à vous, Mme la députée. Donc, on enchaîne. On est toujours dans la deuxième série d'interventions. Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci, M. le Président. Écoutez, je vais revenir sur quelque chose, là, qui... sur quelque chose dont elle a parlé dans sa première... dans le premier bout de sa... de son intervention, en fait, celle du financement des organismes spécialisés en employabilité. Là, on faisait référence aux carrefours jeunesse-emploi. Mais, de manière générale, on m'interpelle dans la convocation que j'ai aujourd'hui sur le financement des organismes spécialisés en employabilité puis sous le thème de coupures. Mais ce qu'on oublie de dire, c'est que ce sont des coupures du gouvernement libéral à Ottawa, M. le Président. J'aurais aimé que ma collègue commence avec ça, qu'elle commence avec les faits. J'aurais aimé ça aussi qu'elle joigne sa voix à la mienne, à la nôtre, à celle des partenaires du marché du travail quand c'était le temps de dénoncer ces coupures-là, M. le Président.

Vous savez, je vais le réitérer ici, l'emploi, la formation de la main-d'oeuvre, c'est une compétence du Québec. Et, l'an dernier, on a subi des coupures majeures unilatérales de 145 millions de transferts gouvernementaux fédéraux pour financer des services d'employabilité. C'est l'équivalent, M. le Président, de 16 % de toutes les sommes de transfert.

À de nombreuses reprises, j'ai interpellé le gouvernement fédéral, j'ai des collègues qui l'ont fait aussi à d'autres niveaux, avec aussi... quand j'ai fait... quand j'ai interpellé le gouvernement fédéral, je l'ai fait aussi avec d'autres provinces et territoires qui dénonçaient ces coupures unilatérales là du gouvernement fédéral. Et, malheureusement, il n'a pas répondu à ces appels, ce qui a eu l'impact... ce qui a eu des impacts importants sur nos activités cette année. Et ça, c'est important de le camper, parce qu'ils auraient pu intervenir. Le Parti libéral du Québec aurait pu intervenir auprès de son grand frère, il ne l'a pas fait.

Je veux vous parler des actions qu'on a faites pour s'assurer... pour être en mesure d'intervenir puis faire en sorte qu'il n'y ait pas ces coupures-là et qu'on n'ait pas... qu'on ne soit pas placés devant des choix difficiles, et je vais prendre un moment pour illustrer, là, la séquence, dans le fond, des interventions qui ont été faites de la part de mon gouvernement pour s'assurer, là, qu'on ait la chance de discuter avec tous les collègues libéraux, qu'on ait la chance... pour s'assurer, dans la dernière année, qu'on ait la chance, là, de discuter avec les collègues, là, de cette situation-là.

Vous savez, ça a commencé avec... en août 2023 où j'ai envoyé une lettre à mon homologue de l'époque, M. Randy Boissonnault, une lettre qui avait pour but d'énoncer... de le presser d'annoncer ses intentions, en fait, pour le financement, là, des ententes de transfert du marché du travail pour 2024-2025. Ensuite de ça, il y a eu de nombreuses correspondances, il y a une lettre qui a été envoyée du coprésident provincial territorial du Forum des ministres du marché du travail au nom de tous les collègues pour pouvoir réitérer l'importance d'assurer la prévisibilité, là, de ce nouveau financement là. Vous savez, les organismes spécialisés nous demandent de la prévisibilité. Nous aussi, on en demande, là, au fédéral. Alors, pour pouvoir la donner, il faut la recevoir.

Alors, il y a des correspondances qui se sont faites en ce sens-là, et ça a continué comme ça tout au long de l'année 2023-2024. Je me suis même rendue à Winnipeg pour rencontrer les ministres lors d'un forum des ministres du marché du travail, et on a réitéré d'une voix commune, là, au ministre fédéral nos préoccupations par rapport à ça. Et on faisait face à une réduction imminente, là, du financement additionnel des ententes de transfert, là, du marché du travail, et, encore toute l'année 2024, on a fait des interventions. Ça a été la même chose, M. le Président, cette année avec mes nouveaux interlocuteurs, et, après tous les mouvements qu'il y a eu au fédéral, on a quand même continué nos représentations au Québec pour être en mesure d'aller sensibiliser le nouveau ministre.

Alors, aujourd'hui, le gouvernement libéral m'interpelle sur le financement des services publics d'emploi sur l'employabilité. Et, depuis le temps que j'en parle, je ne les ai jamais entendus interpeler le gouvernement libéral fédéral. J'aurais aimé ça, que ma collègue députée de Bourassa-Sauvé puisse joindre sa voix à la mienne, ça n'a pas été le cas. Et, vous savez, on fait tout notre possible pour diminuer cet impact-là sur les services causés par les coupures des libéraux fédéraux.

Le Président (M. Allaire) : Merci, Mme la ministre. On poursuit avec le député de René-Lévesque. Cinq minutes, la parole est à vous.

M. Montigny : Alors, merci, M. le Président. Ça fait plaisir aujourd'hui d'intervenir ici, en cette Chambre. D'abord, merci, chère collègue ministre de la Côte-Nord, collègue, on est deux députés de la Côte-Nord seulement, on est ici tous les deux, la Côte-Nord est là. Évidemment, l'emploi, c'est vraiment un enjeu très aussi nord-côtier, même si c'est le cas pour tout le Québec. Alors, Mme la députée de Duplessis et ministre de l'Emploi, ça me fait plaisir de vous remercier pour cette confiance.

Collègue d'Anjou-Louis-Riel aussi, effectivement, on se souvient bien de notre dernière présence ici, et puis, Mme la collègue de Bourassa-Sauvé, que je côtoie aussi dans d'autres contextes où je préside des travaux, ça me fait plaisir de discuter avec vous, là, d'un sujet aussi important que l'emploi ce matin.

Alors, très rapidement, je voudrais parler clairement de d'autres groupes aussi sur lesquels on intervient, notre gouvernement. Ici même, en Chambre, de l'autre côté, parce que je suis assis juste en face de moi présentement, clairement... où je prenais la parole pour parler de l'Association des personnes avec difficultés visuelles de la Manicouagan pour expliquer comment c'est important, c'était le 24 février dernier, j'ai tenu à souligner l'impact positif des services

offerts pour les personnes vivant avec des difficultés visuelles ici, en cette Chambre, et je veux revenir sur des éléments importants pour les personnes sur le marché du travail que sont les Québécois qui vivent avec un handicap. Et c'est important d'en parler aujourd'hui, chers collègues, parce que toutes les formations politiques confondues, bien évidemment, ça en préoccupe, mais, clairement, on a énormément mis en place de mesures.

Ma collègue en a parlé tout à l'heure, évidemment, de mesures qui fonctionnent bien, mais je veux vous dire que, clairement, sur le terrain... Puis, dans les six dernières semaines, j'ai fait trois rencontres sur le terrain avec des personnes, évidemment, qui sont en emploi et qui sont aussi des personnes vivant avec un handicap, et on le voit très clairement, les impacts que ça peut faire sur le terrain. Depuis le début de l'année financière, plus de 23 000 personnes handicapées ont profité de services d'aide à l'emploi, M. le Président. C'est une augmentation de 6 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Clairement, ces données nous parlent, M. le Président. Mais ça correspond... c'est spécial, mais ça correspond à nos années de gouvernement. Alors, clairement, on les voit, les augmentations, très clairement, dans nos années, M. le Président, de ce côté-ci de la Chambre, dans nos actions gouvernementales.

Maintenant, j'aimerais ça revenir sur un élément, évidemment, d'intégration des personnes vivant avec un handicap. Je vous parlais de rencontres que j'ai eues dans les dernières semaines. J'aimerais ça vous parler du groupe SEMO Côte-Nord très rapidement, mais c'est important. Souvent ici, en Chambre, on cite des témoignages de citoyens, et Mme Vézina et Murray, évidemment, qui sont propriétaires d'une entreprise qui fait appel à l'intégration de personnes vivant avec un handicap, nous disent que c'est des personnes extraordinaires. On dit : Naturellement, ils aiment aider les autres et, en offrant un emploi à des personnes en situation de handicap, ils permettent à celles-ci de combler leurs besoins et de... de s'épanouir, en fait. Clairement, on le voit, là, les mesures qu'on met en place ont un impact considérable sur la productivité des entreprises, mais aussi sur la vie des personnes qui y travaillent.

Une des deux plus importantes, c'est des mesures, en fait, du contrat d'intégration au travail qui facilitent l'embauche et le maintien en emploi des personnes handicapées dans le milieu de travail standard. Notre gouvernement est très, très — oui, une... oui, merci — est très, très attaché à ces mesures. En effet, les personnes handicapées peuvent avoir des besoins précis dans leur milieu de travail, des... C'est clair que l'environnement de travail doit donc être adapté, et c'est pour ça que notre gouvernement s'en préoccupe, M. le Président.

L'aide financière peut prendre plusieurs formes, dont la couverture de certaines dépenses supplémentaires, par exemple rendre accessible le lieu de travail adapté, le poste de travail de la personne embauchée et bénéficiaire de services à l'entrepreneuriat. Il y a plein de choses que je pourrais dire, ma collègue en a parlé très bien, le programme DuoEmploi, qui est vraiment essentiel.

Mais, en conclusion, M. le Président, j'aimerais bien dire qu'on peut vraiment dire que notre gouvernement est présent pour l'emploi des personnes handicapées dans toutes les régions du Québec et je le constate sur le terrain.

• (10 h 50) •

Le Président (M. Allaire) : Merci, M. le député de René-Lévesque. Simplement en complément d'information, Mme la députée de Bourassa-Sauvé, effectivement, tantôt, le document, vous ne pouviez pas le montrer. Par contre, si vous souhaitez que l'ensemble des parlementaires sur cette commission le consulte, vous pouvez l'envoyer au secrétariat, puis ça va me faire plaisir, là, de leur faire parvenir. La parole est à vous, cinq minutes.

Mme Cadet : Merci beaucoup, M. le Président. Merci de ces précisions. Je ne pense pas que j'aurai besoin de transmettre au secrétariat de la commission la lettre transmise, donc, ce matin, je le répète, le 21 mars 2025, puisqu'elle a été nommément adressée à la ministre, que je sais que cette correspondance lui a été transmise. Et je pense que les adjoints parlementaires, adjoints gouvernementaux ont également eu la chance de recevoir cette lettre. Si ce n'est pas le cas, je pourrai leur transmettre par d'autres mécanismes, mais j'apprécie la précision. On apprend les dispositions parlementaires, nous apprenons tous, M. le Président.

Justement, donc, parlant de cette lettre, j'espère que j'aurai une réponse à ma question. En fait, je dis « moi », mais, en fait, c'est plutôt, donc, les groupes, hein, je le disais, c'est le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail qui a posé une question à la ministre aujourd'hui, ce sont d'autres groupes spécialisés en employabilité qui ont... qui ont soulevé ces questions-là et qui interpellent la ministre. Donc, on a cette occasion-là, donc on a ce forum d'échange pour permettre à la ministre de leur répondre. Parce que peut-être que c'est un malentendu, ça se peut, mais je pense que c'est l'occasion, ce matin, pour la ministre d'offrir une réponse raisonnée à des groupes qui se posent une question légitime ici, que j'ai soulevée, puisqu'effectivement j'ai moi-même fait ces vérifications-là, le Plan d'action des services publics d'emploi 2024-2025 n'utilise pas la même nomenclature que les deux plans d'action des services publics d'emploi précédents. Donc, je pense que c'est légitime de se poser ces questions-ci, et on aura peut-être l'occasion d'y revenir, dépendamment de la réponse de la ministre là-dessus.

Mais, puisque, M. le Président, donc, le député de René-Lévesque vient de nous mettre sur la piste des services publics d'emploi, en fait, donc, des mesures qui concernent les travailleurs en situation de handicap, je me dois de répondre également, avec égard, au député de René-Lévesque.

Donc, oui, nous avons entendu ce que la ministre a exprimé quant au programme DuoEmploi, et tant mieux, là. Elle parlait, plus tôt, donc, d'un charpentier-menuisier, donc, qui... dans... par l'entremise d'un accident de travail, donc, a dû se replacer et se requalifier, que c'est une belle histoire. Tant mieux! Mais, M. le Président, il en faut plus, des belles histoires de même, et particulièrement quant aux contrats d'intégration au travail, parce qu'on le sait, donc, ces contrats-là, donc, favorisent l'embauche et le maintien des personnes handicapées dans un milieu de travail régulier, donc des personnes qui subissent un handicap, donc, à long terme. Et la mesure... le volet, plutôt, le plus important de cette mesure-là, bien, c'est le soutien au salaire. Mais l'ensemble des taux de soutien au salaire a diminué de 5 % pour les renouvellements compris entre le 1er août 2024 et le 31 juillet 2025.

Donc, j'ai entendu le député de René-Lévesque nous dire que ce programme-là, il était important. Bien, si le programme est important pour la ministre, bien, j'aimerais ça, donc, l'entendre sur le choix qui a été fait ici, qui... dont j'ai été interpellée plus tôt, là, sur le 145 millions. Évidemment, nous aurons à le dénoncer, M. le Président, là. Je comprends que la ministre, donc, elle n'a pas le choix, donc, de nous... de mettre de l'avant ce laïus-là, là, plutôt politique, mais je ne crois pas que ce soit l'espace, parce qu'il y a des groupes, ici aujourd'hui, qui nous écoutent puis qui veulent obtenir des réponses à leurs questions.

Évidemment, tout le monde le dénonce, cette coupure-là, du 145 millions, mais la ministre ne peut pas juste se cacher derrière ça. C'est ce qu'on a vu en septembre dernier, quand la ministre, elle répondait au réseau TVA Nouvelles sur la question des contrats d'intégration au travail, bien, elle nous a encore... elle a lancé, donc, dans l'espace public : Bien là, il y a 145 millions, on n'a pas le choix de faire des choix.

Mais ce que je dénonce, moi, aujourd'hui, ce n'est pas tant... donc, oui, cette baisse-là, tout le monde... je veux dire, c'est unanime, mais c'est les choix que la ministre décide de faire, alors qu'on a ce 145 millions là qui n'est plus déployé. Pourquoi ce sont les personnes les plus vulnérables qui doivent écoper? Pourquoi le taux de soutien au salaire a diminué de 5 %?

Selon moi, M. le Président, donc, on fait face à une incohérence. On le sait, quand sa collègue à la Solidarité sociale a déposé le projet de loi n° 71, sa réforme de la solidarité sociale, elle a dit qu'elle voulait aider 50 000 personnes éloignées à intégrer le marché du travail, y compris celles en situation de handicap. Mais, aujourd'hui, on a des groupes... Il y a M. Martin Morin, de l'Association des usagers du transport adapté de Longueuil, l'AUTAL, qui, je sais, aussi a interpellé la ministre en septembre dernier, qu'il disait : C'est un coup de massue pour les entreprises et les organismes qui comptent des personnes handicapées au sein de leur personnel. Il y aurait une potentielle diminution de salaire, diminution du nombre d'heures travaillées, voire des ruptures de contrat ou des fins d'emploi, on appréhende des refus d'embauche.

Donc, M. le Président, face à ces témoignages-là qu'on entend, qu'est-ce que la ministre leur répond?

Le Président (M. Allaire) : Merci, Mme la députée de Bourassa-Sauvé. Mme la ministre, la parole est à vous.

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup, M. le Président. Écoutez, c'est certain que je veux revenir sur l'intervention que ma collègue a faite au niveau des services qui sont offerts aux femmes. C'est certain que je suis concernée par ça, étant moi-même, effectivement, une femme, mais je veux que les femmes reçoivent les services auxquels elles ont droit, et c'est le cas et ce sera le cas, M. le Président. On priorise les personnes qui ont des obstacles face au marché du travail, et les femmes peuvent, oui, certainement avoir des obstacles face au marché du travail, et nos services, que ce soient des services publics d'emploi ou que ce soient les services d'aide à l'emploi, vont continuer de desservir et de répondre aux besoins des femmes et de leur donner l'accompagnement dont elles ont besoin.

Je voudrais revenir sur le contexte général, plus général des services publics d'emploi. Ma collègue en a fait référence, là, y a fait référence tout à l'heure, puis il y avait plusieurs questions, plusieurs sujets dans son introduction. Alors, vous allez me permettre de revenir là-dessus, parce que la situation a beaucoup évolué et elle a évolué positivement depuis la mise en place des services publics, en 1998. À ce moment-là, à cette époque-là, on faisait face à une population d'environ 400 000 chômeurs pour une population générale de 5,8 millions de personnes au Québec, ce qui donnait le ratio d'environ une personne sur 14 en âge de travailler, au Québec, qui était au chômage. Aujourd'hui, on compte environ 260 000 chômeurs, M. le Président, environ une personne sur 29 qui est en âge de travailler qui est au chômage.

Alors, le ratio, il a diminué de moitié avec les années, et c'est toute une transformation. Le marché du travail est en constante transformation durant les dernières années, et de façon profonde. Mais on est passé d'une situation où on voulait d'abord et avant tout créer de l'emploi à une situation où la main-d'oeuvre se fait de plus en plus rare, et ça nous amène à nous adapter... ça nous amène, en fait, à adapter certaines de nos façons de faire en emploi, et je veux peut-être parler un peu de la façon dont on s'adapte.

L'an dernier, on en a parlé, on a un chantier de modernisation, là, que j'ai lancé, des services publics d'emploi, c'est un sujet très important, et je suis certaine que vous attendez des résultats avec impatience. Je veux partager avec vous certaines avancées aujourd'hui. Depuis 2022, on a implanté un nouveau service d'aide en emploi, soit le maintien en emploi avec les organismes spécialisés en employabilité. Et, en parlant de personnes qui ont le plus besoin d'accompagnement, on parlait des personnes en situation de handicap, on parlait tout à l'heure des femmes, on a aussi ajouté un service d'accompagnement pour les personnes handicapées par les organismes spécialisés en employabilité dans les entreprises. Le rôle de ces... bien, en fait, ce sont des agents d'intégration et de maintien consolidé qui sont directement dans les entreprises et ça s'ajoute à une mesure d'apprentissage, là, pratique en milieu de travail dont on a pu... j'ai pu brièvement parler tout à l'heure. Alors, on s'adapte aux réalités d'aujourd'hui.

Je veux aussi dire que cette solution-là, elle était nécessaire, puis c'est une manière... c'est la manière dont on s'adapte à ce niveau-là, mais on a aussi, dans toutes les régions du Québec, des agents d'aide à l'emploi qui sont en contact direct avec les chercheurs d'emploi. Et on a récemment aussi terminé de les former pour qu'ils soient prêts à déployer cette nouvelle... une nouvelle approche qui est celle, là, du dialogue motivationnel.

Alors, on s'adapte aux réalités d'aujourd'hui. On veut aider, favoriser la mobilisation des personnes qui sont éloignées du marché du travail et qui sont parfois plus difficiles à mettre en mouvement parce que, souvent, elles ont été longtemps en dehors du marché du travail. On travaille aussi sur l'augmentation de la productivité. On offre maintenant, là, davantage de services-conseils pour mieux accompagner les entreprises, et ça, c'est important, ça a des impacts aussi sur l'emploi. Et, dans ces apprentissages-là, on parle évidemment de la gestion du changement. Alors, ça aussi, c'est

extrêmement important. Et ce sont là quelques-unes des choses, je vois le temps qui passe, là, qu'on a mises en place avec le chantier de modernisation des services publics d'emplois, M. le Président. Et, pour développer tout ça, on s'appuie sur le réseau des partenaires du marché du travail, qui, je le rappelle, inclut les employeurs, les représentants des travailleurs, le réseau de formation au Québec et le milieu communautaire. On développe ça avec nos yeux et nos oreilles sur le terrain.

• (11 heures) •

Le Président (M. Allaire) : Merci, Mme la ministre. On enchaîne avec le député de René-Lévesque. La parole est à vous, cinq minutes.

M. Montigny : Merci beaucoup, M. le Président. À ce stade-ci, pour enchaîner, toujours sur le dossier des personnes qui sont des fois plus éloignées du marché du travail, j'aimerais prendre le temps d'aborder le sujet des personnes... l'employabilité des personnes qui sont judiciairisées, en fait.

On en parle peu, mais, en même temps, c'est un enjeu important. Ce sont, en bref, des personnes qui ont un casier judiciaire. Le Comité consultatif pour la clientèle judiciairisée adulte, qui est le comité consultatif de la Commission des partenaires du marché du travail en matière d'emploi pour ces personnes, estime qu'il y a plus de 950 000 personnes avec un casier judiciaire au Québec. Ce comité a accès à un financement de 173 400 \$ pour soutenir son fonctionnement et réaliser son plan d'action. 950 000 personnes, c'est 14 % de la population de 18 ans et plus. Ça représente aussi, M. le Président, un homme sur cinq et c'est 34 000 personnes qui utilisent l'aide financière de ce dernier recours lors d'une étude réalisée récemment. Alors, la réinsertion en emploi, c'est important.

Une fois qu'elles ont purgé leur dette envers la société, les personnes judiciairisées doivent pouvoir réintégrer la société et l'emploi. Puis c'est une façon importante de le faire, ce qu'on fait ici, M. le Président. C'est un des meilleurs moyens d'assurer une meilleure insertion sociale et de diminuer les risques de récidive.

M. le Président, ça met les personnes dans une situation plus stable, où elles sont en mesure de subvenir à leurs besoins de base et de mettre en permanence... de les mettre eux-mêmes en permanence dans une situation qui risque de les faire améliorer leur situation au lieu de les faire basculer de façon permanente dans une situation où il pourrait malheureusement y avoir des activités criminelles. Ça met aussi ces personnes-là dans une situation où elles peuvent tisser des liens, socialiser, favoriser des liens d'intégration avec des modèles aussi, sur qui ils peuvent compter. D'ailleurs, trouver un emploi, c'est souvent une obligation de la libération, clairement.

Les obstacles à la réinsertion en emploi sont importants. Il y a des barrières qui sont grandes, effectivement, mais on met en oeuvre des mesures pour y répondre, clairement, notre gouvernement. Un sondage révélait il y a quelques années, là, en 2021, que seulement 28 % des employeurs accepteraient d'embaucher une personne judiciairisée. Bref, les obstacles à réinsertion professionnelle sont nombreux.

Mais je voudrais citer un exemple, un exemple dans ma circonscription, clairement, la régie de gestion des matières résiduelles qui accepte, évidemment, notamment aussi par... le soutien, clairement, de ces personnes judiciairisées qui travaillent clairement dans notre communauté. Alors, c'est des exemples comme ça qui sont importants puis c'est à cause des programmes qu'on met en place par, évidemment, ma collègue la ministre de l'Emploi qu'on peut avoir des organismes aussi importants qui emploient ce type de personnes.

Alors, qu'est-ce que la ministre et ma collègue fait pour la réinsertion des personnes judiciairisées? Plusieurs choses, évidemment, que ma collègue fait. Il est important d'agir plus tôt... le plus tôt possible pour maximiser les chances de succès de ces... dans ces interventions, M. le Président. Et c'est pour ça que la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a une entente avec le ministre de la Sécurité publique pour permettre l'intervention de services publics en emploi auprès des personnes incarcérées dans les établissements de détention du Québec pour favoriser leur réinsertion sociale et professionnelle.

Dans la dernière entente avec les organismes spécialisés en employabilité, le ministère a conclu 16 ententes de soutien financier avec des organismes spécialisés en employabilité pour des services d'aide à l'emploi offerts aux personnes incarcérées dans les établissements de détention. Ces ententes-là, M. le Président, représentent un engagement financier de 1,5 million. C'est une cible de plus de 1 500 participations. Ensuite, dès leur libération, les personnes qui étaient incarcérées ont accès à l'ensemble des mesures et des services d'emploi offerts par le ministère d'Emploi et de Solidarité. C'est 50 millions par année, M. le Président, de services réguliers pour 20 000 personnes.

Alors, en conclusion, M. le Président, clairement, on le voit bien, que notre gouvernement est mobilisé pour rendre des services d'employabilité à tous les profils de personnes ayant des besoins. Puis je me réjouis de pouvoir mettre ça de l'avant aujourd'hui. Ça mérite d'être souligné, M. le Président. Puis, très clairement, notre gouvernement est engagé, la ministre fait un bon travail, on va continuer à l'appuyer, M. le Président.

Le Président (M. Allaire) : Merci beaucoup, M. le député de René-Lévesque. On enchaîne avec la députée de Bourassa-Sauvé. La parole est à vous.

Mme Cadet : Merci, M. le Président. On a entendu beaucoup de choses. D'une part, donc, j'aimerais revenir sur ce que la ministre, donc, a dit au sujet des femmes. J'espère que la ministre aura l'occasion de s'asseoir avec les différents groupes qui offrent des services spécialisés en développement de la main-d'oeuvre féminine, comme il a été demandé par le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, afin de clarifier le tout. Parce que, là, la ministre nous dit : Bien sûr qu'il y a des femmes avec... qui sont en situation de vulnérabilité qui vont recevoir ces services-là, mais ce que moi, j'entends sur le terrain... Ce que la ministre a dit, avec ses yeux et les oreilles sur le terrain : Tout va bien. Avec ses yeux et ses oreilles sur le terrain, les programmes que le gouvernement développe, bien, ça fonctionne, les gens sont satisfaits. Mais vous comprendrez qu'il y a une certaine crainte quand les plans d'action

des services publics d'emploi précédents mentionnaient, donc, directement... parlaient directement, donc, des femmes, parlaient de la mise en oeuvre de la stratégie... de la stratégie égalité entre... l'égalité entre les hommes et les femmes 2022-2027 du gouvernement et que plus on avance dans les années, plus ça semble s'étioler.

Comme j'ai dit un peu plus tôt, peut-être que c'est tout simplement une mise au point qui doit être faite, peut-être qu'il n'y a pas moins de budget ou moins d'accessibilité pour les programmes dédiés pour les femmes qui existent en ce moment, mais vous comprendrez qu'il y a une crainte sur le terrain. Et ce que moi, j'espère, c'est que la ministre va pouvoir s'asseoir avec les groupes pour pouvoir dissiper cette crainte.

Tant mieux, tant mieux si, sur ce plan-là, il n'y en a pas, de changements par rapport au plan d'action précédent. C'est ce que je souhaite, M. le Président. Je ne souhaite pas que la ministre, donc, au contraire, donc, se dise : Non, non, non, tu sais, ça ne fonctionne pas du tout. Si ce qu'elle nous a répondu, c'est tout simplement le cas, bien, d'une part, bien, elle pourrait tout simplement, donc, réintégrer le libellé, j'imagine, ils sont en train, donc, de travailler sur les prochains plans d'action, donc d'y réfléchir promptement, parce que les acteurs sur le terrain, bien, certainement, donc, observent ceci, discutent, hein, avec... interagissent avec le ministère, avec Services Québec et se posent des questions. Donc, si c'est tout simplement un malentendu, bien, que la ministre, donc, réintègre ce libellé. J'aimerais l'entendre sur ce sujet-là.

Maintenant, le député de René-Lévesque a aussi parlé des personnes judiciarisées. Effectivement, donc, c'est un sujet dont on entend très peu parler. Puis là est-ce qu'il veut faire un lien avec le chantier de modernisation dont a parlé la ministre? Parce que, là, elle nous a dit : Bien oui, regardez, là... Finalement, là, j'ai eu un début de réponse à mon allocution d'ouverture, il y a peut-être une heure, là, maintenant, déjà, où je posais, donc, cette question sur : OK, où est-ce qu'on s'en va avec les services publics d'emploi, particulièrement dans ce contexte de crise économique, dans ce contexte où il faut rassembler tous les acteurs et voir, donc, comment est-ce qu'on peut moderniser le tout sur le long terme?

Bien, ici, donc, en nous parlant, donc, de la modernisation, bien, particulièrement en ce qui a trait aux personnes judiciarisées, bien, ce qu'on voit, c'est qu'il y a beaucoup d'angles morts dans les services publics d'emploi qui sont dédiés aux personnes judiciarisées puis que le chantier, bien, devait justement reconnaître leur mission d'employabilité. Et, à date, là, puis ça fait deux ans, là, que c'est commencé, depuis deux ans qu'il n'y a aucun changement là-dessus.

Donc, oui, vous avez raison, député de René-Lévesque, de nous parler des personnes judiciarisées et des autres clientèles qui sont éloignées du marché du travail, mais quand le terrain, quand les yeux et les oreilles sur le terrain, que nous aussi, nous avons, bien, nous disent : Bien, ça fait deux ans qu'on est en train... qu'on nous parle d'un chantier de modernisation puis qu'on n'en voit pas, de modernisation quant au rôle que nous, on joue, bien, ça devient difficile d'accepter ce que vous, vous nous transmettez comme message quant à ces clientèles-là qui sont éloignées.

Puis ce qu'on entend, nous, sur le chantier, donc, toujours, c'est que, depuis deux ans, bien, la modernisation, ce sont des coupures. La modernisation, ce sont des fermetures. Puis je n'ai pas entendu la ministre, un peu plus tôt, là, sur les ententes non renouvelées avec 13 organismes spécialisés en employabilité. Je disais 13, mais c'est peut-être plus parce que ça, c'est ceux pour lesquels je suis au courant. À ce stade-ci, les ententes sont en pleine période de renouvellement ou de non-renouvellement. Mais on nous dit : Comment ça se fait qu'il n'y a aucune proactivité à adapter les services pour reconnaître le travail global de ces organisations?

Il reste peu de temps, M. le Président, donc ma question que je vais avoir pour ce bloc-ci, bien, ça va être celle-là, mais peut-être qu'on va entendre la députée D'Anjou ou le député de Duplessis nous parler d'autres groupes éloignés du marché du travail... de René-Lévesque, pour lesquels, bien, il y a également des insatisfactions, parce qu'on les voit nous livrer des lettres ouvertes puis nous parler de leur...

• (11 h 10) •

Le Président (M. Allaire) : Merci. Merci, Mme la députée de Bourassa-Sauvé. Mme la ministre, cinq minutes.

Mme Champagne Jourdain : Merci, M. le Président. Écoutez, on couvre beaucoup de choses. On m'a convoquée ici pour discuter des niveaux de financement, mais on va dans plusieurs directions, là, des niveaux de financement de services en employabilité. Alors, je veux certainement m'assurer de répondre à tout, mais cinq minutes, ce n'est pas long pour répondre à des sujets si importants que sont ceux, là, qu'évoque ma collègue.

Alors, je pense que ce serait une bonne idée de parler de véritables chiffres, puisque ma collègue nous a accusés à tort, quelque fois, là, de couper. Moi, je vais vous démontrer qu'on a des résultats et je considère qu'il n'y a pas mieux que les résultats et les chiffres pour illustrer l'impact de nos interventions, là, au niveau, là, du marché de l'emploi.

Alors, j'ai quelques chiffres pour illustrer combien de personnes on a aidées entre le 1er avril 2024 et le 18 février 2025 et faire la comparaison, là, avec la même période de temps pour la moyenne des cinq dernières années. Ce sont des chiffres pour des nouvelles participations. Alors, je mets ça... je mets la table, là, pour que vous puissiez comprendre ce que je vais vous présenter. Je veux aussi noter qu'on parle ici simplement, là, des interventions réalisées grâce au Fonds de développement du marché du travail. Ça n'inclut donc pas tout ce qu'on fait via le Fonds de développement, là, et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre de la Commission des partenaires du marché du travail. Alors, on est là seulement sur les interventions que nous permet le FDMT dans notre jargon, là, à nous.

Dans l'ensemble, on a rendu des services publics d'emploi à 159 535 nouveaux participants cette année. La moyenne des cinq dernières années était de 156 102 nouveaux participants, M. le Président. On est donc dans une hausse de 2,2 % par rapport à la moyenne.

On a aussi rendu des services publics d'emploi à 30 489 personnes de moins de 25 ans cette année. La moyenne des cinq dernières années était de 30 280 personnes de moins de 25 ans aidées. C'est donc une hausse de 0,7 % par rapport à la moyenne.

Au niveau des 35 ans et moins cette année, on a rendu des services publics à 77 867 personnes. La moyenne, au cours des cinq dernières années, était de 75 246 personnes, et c'est une hausse... on comprend que c'est une hausse de 3,5 % par rapport à la moyenne.

Au niveau des 45 ans et plus, on a rendu cette année, jusqu'à maintenant, des services publics à 50 653 personnes de 45 ans et plus. La moyenne des dernières années : 50 218 personnes qui ont reçu des services, une hausse de 0,9 % par rapport à cette moyenne-là.

Et on a rendu aussi des services publics d'emploi à 23 104 personnes handicapées cette année, jusqu'à maintenant. Et la moyenne des dernières années était de 21 677. C'est une hausse appréciable de 6,6 % par rapport à la moyenne.

On a rendu des services publics d'emploi à 40 209 personnes nées à l'extérieur du Canada cette année. La moyenne des cinq dernières années était de 30 441 personnes aidées qui sont nées à l'extérieur du Canada. La hausse ici... C'est la hausse ici la plus importante, on parle de 32,1 % d'augmentation des services pour les personnes nées à l'extérieur du Canada par rapport à la moyenne.

On voit bien, M. le Président, que ma collègue essaie de dire, là, qu'on aide moins de personnes que dans les dernières années, mais, je suis désolée, là, avec la démonstration que je viens de faire, c'est évident qu'il y a une augmentation, et ce, malgré le contexte difficile des coupures fédérales libérales. On s'assure de livrer les services, je m'en assure, et on a une démonstration qu'on continue d'aider toujours plus de chercheurs d'emploi.

Maintenant, je veux vous dire qu'aussi... je veux vous parler de Services Québec. On a un réseau qui est déployé sur l'ensemble du Québec. C'est ça aussi qui nous permet de rendre les bons services à la bonne personne. Partout, de Montréal à Sept-Îles, Saint-Georges-de-Beauce, on est là. Et je veux vous dire que, quand je suis sur le terrain, que je visite des entreprises qui ont à faire pour recruter ou des gens qui ont des services, les commentaires sont toujours positifs sur le terrain par rapport à nos services. Les gens sont très satisfaits, et on va continuer de s'assurer que ça soit... que ce soit le cas. Alors, je veux souligner aussi leur travail dans tout ça. Merci.

Le Président (M. Allaire) : Merci, Mme la ministre. Mme la députée d'Anjou-Louis-Riel, cinq minutes. Allez-y.

Mme Boivin Roy : Merci, M. le Président. Alors, permettez-moi tout de suite d'entrer dans le vif du sujet sur ce que nous faisons pour favoriser l'intégration des personnes plus éloignées du marché du travail, alors notamment pour les personnes issues de l'immigration qui rencontrent des défis importants lors de leur arrivée sur le marché du travail. C'est pour cela que nous agissons en matière d'employabilité. La situation s'est d'ailleurs beaucoup améliorée dans les dernières années. On le voit clairement si on compare les chiffres les plus récents, ceux de février 2025 à ceux de février 2014. Alors, je vous invite à les consulter.

On voit donc, M. le Président, que la situation s'est grandement améliorée dans les dernières années, et c'est une excellente nouvelle. Ce n'est certainement pas étranger à toutes les mesures en employabilité qu'on a mises en place.

En plus de bénéficier de la grande majorité des mesures actives d'emploi, les personnes immigrantes ont aussi une mesure qui leur est réservée, la mesure PRIIME. Alors, en effet, il existe un programme de subventions salariales pour l'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi. Ce programme vise à soutenir l'intégration dans un premier emploi qui permet, à terme, la rétention, dans leurs domaines de compétence, des personnes immigrantes ou issues d'une minorité visible.

Alors, on sait que la reconnaissance des compétences est souvent un frein important pour l'intégration dans un emploi de qualité des personnes issues de l'immigration. C'est donc à cela que cette mesure vient répondre. Ça permet d'appuyer les employeurs pour donner une expérience de travail à une personne qui n'a pas d'expérience québécoise dans son domaine et l'aider à s'adapter ici. Par exemple, une personne qui travaillait sur des chantiers de construction à l'étranger pourrait avoir l'ambition de le faire ici aussi, mais elle ne sait pas nécessairement comment ce milieu de travail fonctionne au Québec. Alors, il peut aussi y avoir des différences dans les outils utilisés, les règles, l'organisation du travail, etc. Alors, ces différences-là, c'est normal, et elles rendent la personne moins productive que si elle connaissait tous ces détails et elle travaillait au Québec depuis des années. Alors, il faut donc une première expérience de travail québécoise.

Pour faciliter ce maillage, M. le Président, on offre de la formation aux personnes. C'est là que la mesure vient agir. Le ministère verse une subvention salariale directement à l'employeur pour soutenir l'accueil et l'intégration d'une personne immigrante pour un premier emploi nord-américain significatif dans son domaine de compétence. La subvention va couvrir une partie du salaire versé à la personne participante et elle peut couvrir aussi certaines dépenses. La subvention peut être utilisée jusqu'à 40 semaines, ce qui est quand même considérable.

L'objectif est que les personnes puissent profiter de cette expérience pour s'adapter au marché du travail au Québec et gagner en productivité. À la fin de cette subvention, les personnes devraient être en mesure de continuer dans leur milieu de travail sans que l'employeur ait une aide gouvernementale. Pour l'année 2023-2024, ce sont 1 104 personnes qui ont pu profiter de la mesure, pour un investissement total de plus de 7,8 millions.

D'autres actions, M. le Président. En plus de la subvention salariale, les personnes immigrantes ont aussi accès à la panoplie de mesures du ministère. L'année dernière, ce sont près de 50 000 personnes issues de l'immigration qui ont été aidées par le ministère, pour des investissements totaux de près de 250 millions.

Le ministère travaille aussi avec deux excellents organismes spécialisés dans les services pour les personnes immigrantes, alors, à savoir le Centre d'appui aux communautés immigrantes et aussi INICI, qui offre des parcours d'employabilité aux demandeurs d'asile qui se concentrent dans la région de Montréal.

D'ailleurs, INICI organisait, ce lundi de cette semaine, un salon de l'emploi des demandeurs d'asile, qui a encore été une fois supporté financièrement par notre gouvernement. J'y étais présente, M. le Président, une quatrième édition de ce salon, et, en fait, un deuxième salon dans une même année, ce qui démontre la nécessité et la pertinence de ce salon.

Alors, lundi, c'étaient plus de 4 000 personnes participantes, 67 employeurs et 19 partenaires réunis pour l'emploi. Alors, bien plus qu'un simple espace de rencontre entre candidats et employeurs, le salon s'avère une plateforme pour promouvoir la solidarité économique et mettre en valeur l'importance de l'inclusion et de l'intégration de nouveaux talents dans l'économie québécoise.

Clairement, ce que nous a dit tout à l'heure la ministre, la bonne mesure au bon moment pour la bonne personne, alors, cette expression a trouvé toute sa résonance avant, pendant et après le Salon de l'emploi et de l'intégration sociale des personnes demandant l'asile. Merci.

• (11 h 20) •

Le Président (M. Allaire) : Merci à vous, Mme la députée d'Anjou—Louis-Riel. On continue avec la cinquième série d'interventions. Mme la députée de Bourassa-Sauvé, la parole est à vous.

Mme Cadet : Merci, M. le Président. Ça va trop vite, donc on n'a pas l'occasion, donc, d'aborder, donc, tous les aspects. Je sais que la ministre a dit : Ça va de tous bords, tous côtés, mais, effectivement, donc, j'ai un plan de match, mais c'est sûr que lorsque, le matin même, donc, on reçoit des communications, bien, je pense que ça fait aussi partie de notre mandat de parlementaires de s'assurer que la ministre, donc, puisse profiter d'une tribune, parce que c'est ce que c'est aujourd'hui, puisse profiter de cette tribune-là pour pouvoir répondre. Et on se comprend, là, l'objectif, l'objet de cette interpellation, oui, donc, c'est parler, donc, des coupures passées, mais aussi de parler, donc, des coupures potentielles ou appréhendées par le milieu.

La ministre, aussi, dans sa dernière intervention, m'a énoncé que je l'accusais à tort et à travers. Mais, avec égard, M. le Président, vous m'avez vue, tellement, en fait, que vous m'avez interpellée là-dessus, en me disant que je ne pouvais pas brandir moi-même, donc, de la documentation, donc on l'a appris, vous et moi, en même temps, donc vous m'avez vue, donc, lire des extraits de documentation, de lettres ouvertes, de mémoires prébudgétaires, de correspondances qui ont été transmises directement à la ministre, qui faisaient état, donc, de ces coupures-là. Ce ne sont pas mes mots, Mme la... M. le Président, ce ne sont pas... ce ne sont pas des accusations, là, qui descendent du ciel, là. Ce sont véritablement, donc, ce que les acteurs transmettent comme communications et comme messages sur le terrain, et qu'ils se disent insatisfaits.

Je n'ai aussi pas eu l'occasion d'entendre... parce que la ministre, elle disait, donc... ou on essaie, donc, de répondre à tout, mais je veux m'assurer que, sur la question des personnes en situation de handicap, qu'on ait une meilleure réponse aussi de la part de la ministre, parce que, vous l'avez dit, il reste juste deux interventions, il n'y en a pas beaucoup.

Je l'ai dit, donc, dans une lettre ouverte signée par Mme Pascale Dussault, directrice générale du Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal Métropolitain, et de M. Martin Morin, directeur général de l'Association des usagers du transport adapté de Longueuil, ils nous disaient en septembre : «C'est un coup de massue pour les entreprises et les organismes qui comptent des personnes handicapées au sein de leur personnel.»

Je sais que le 9 septembre dernier, M. Morin, il a écrit à la ministre. Nous, on l'a rencontré, M. Morin, on le sait que l'AUTAL, donc, l'Association des usagers du transport adapté de Longueuil, compte actuellement deux CIT qui permettront, jusqu'au 31 mars, donc, sous peu, là, de rembourser 50 % des frais liés à un soutien au salaire, et donc, avec la mesure, donc, ça représente une baisse de 4 734 \$ et ça obligera à diminuer les heures de travail ou l'augmentation... en fait, ça obligera, donc, à ne pas, donc, augmenter, donc, les salaires des employés.

Donc, vous comprendrez qu'on place des directions d'organisme dans des situations pas possibles. Donc, c'est pour ça que je veux entendre la ministre sur la question des CIT. Puis, oui, je le sais, là, qu'elle va me répondre qu'il y a eu 145 millions du fédéral ici, on l'a dénoncé, puis que, comme je le dis, à *TVA Nouvelles*, ils nous disaient : Bien, il a fallu faire des choix, on fait des choix difficiles. Mais gouverner, M. le Président, c'est choisir. Je ne suis pas en train de dire que la ministre ne devrait pas faire des choix, c'est son travail. Mais ce qu'on dit, c'est que ce choix-là, mais nous, on le dénonce. Et je ne le fais pas à travers mon chapeau, je lui cite des lettres ouvertes, de la documentation, des entrevues qui émanent du terrain et qui, eux-mêmes, utilisent la nomenclature «coupures».

Rapidement, parce qu'on pourra le faire un peu plus tard aussi, M. le Président, c'est que la ministre, aussi, dans sa dernière intervention, j'ai noté qu'elle disait : Ah! bien, Services Québec, on est déployé sur l'ensemble du territoire québécois, qu'on est très fiers. C'est certainement qu'il y a des bureaux de Services Québec un peu partout, mais j'ai interpellé la ministre, elle s'en souviendra, sur la situation en Outaouais. En Outaouais, donc, le 29 novembre dernier, donc, les acteurs de la direction générale de Services Québec, donc, ont... comme... les partenaires, donc, ont reçu une lettre sur le regroupement des directions générales de Services Québec de l'Outaouais et d'Abitibi-Témiscamingue. Comment ça se fait qu'alors qu'il y ait plusieurs insatisfactions, puis inquiétez-vous pas, M. le Président, donc, je mets la table, mais j'y reviendrai, donc, lors de ma prochaine intervention, comment ça se fait qu'alors même que plusieurs personnes dénoncent l'inefficacité des services rendus par Services Québec sur le territoire de La Vallée-de-la-Gatineau, qu'on leur annonce ça pour ajouter l'insulte à l'injure, qu'il y a regroupement des directions générales de Services Québec de l'Outaouais et de l'Abitibi? Je le dénonce, M. le Président. La Conférence des préfets de l'Outaouais l'a dénoncé, évidemment la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, mais aussi la FQM.

Le Président (M. Allaire) : Merci, Mme la députée. On enchaîne avec Mme la ministre, la parole est à vous, cinq minutes.

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup, M. le Président. Je dois dire que je n'ai jamais entendu autant ma collègue dénoncer les coupures fédérales libérales, du moins en parler qu'aujourd'hui. Alors, je tenais à le souligner. Puis je vais prendre ça pour rebondir sur mon dernier bloc d'intervention, parce qu'un moyen de faire face

à ces coupures fédérales libérales là, c'est certainement d'intervenir sur toutes... tout ce qui est, dans le fond, allègements administratifs pour les organismes spécialisés en employabilité.

Vous savez, moi, je suis souvent sur le terrain, très souvent sur le terrain, je discute avec les intervenants, avec les dirigeants, là, de ces organismes spécialisés en employabilité là, et c'est eux qui dispensent les services d'emplois en bonne marge. Alors, on finance ces organismes-là avec de l'argent public. C'est tout à fait normal qu'il y ait de la reddition de comptes qui leur soit demandée, et on veut s'assurer que les fonds publics soient bien utilisés.

Ceci étant dit, quand je les visite, je les écoute, je les entends, et on m'a souvent dit, je pense qu'on ne manque pas... on n'a pas manqué une visite pour me le dire, qu'il y a beaucoup de temps qui est passé par les intervenants à remplir des documents pour faire de la reddition de comptes. Les intervenants, ce qu'ils me disent, c'est qu'ils comprennent que c'est nécessaire, ça en prend, mais que ce n'est pas pour cette raison-là qu'ils se sont investis dans ce métier. Et ça, je le comprends bien. Si on a... si on réussit à libérer des intervenants de tâches de reddition de comptes, bien, on les libère pour faire de l'intervention, et c'est d'abord et avant tout de l'intervention qu'on veut financer. Alors, c'est un moyen pour nous de rebondir sur ces coupures fédérales là et de leur permettre de faire ce qu'ils veulent faire, intervenir auprès des gens.

Alors, on s'est assis avec les regroupements nationaux d'organismes spécialisés en employabilité pour trouver des solutions. Et on a identifié trois grandes catégories d'amélioration potentielle, le suivi des ententes et la production des rapports, le premier... la première catégorie d'amélioration, deux, le partenariat régional, et les communications, et les technologies de l'information. Alors, on a travaillé en se basant là-dessus pour, dans le fond, trouver des pistes de solution. On a déjà mis plusieurs mesures en place, je pense, entre autres, au processus, qu'on a allégé, de référencement et de recrutement. On a financé une base de données pour chacune... chacun des organismes au coût de 1,5 million de dollars annuellement. Ça va faciliter la production automatisée de rapports d'étape trimestriels. On a... J'ai une liste, là, de simplifications qui ont déjà été mises en place.

Mais je profite de la tribune d'aujourd'hui pour annoncer que tout ce qu'on a déjà fait pour l'allègement administratif, là, ça ne va pas s'arrêter là, on va aller encore plus loin. Dès cette année, pour les ententes qui vont commencer le 1er juillet, cet été, là, j'ai le plaisir de vous annoncer en primeur qu'on va réduire le nombre de rapports à produire et à transmettre par année de cinq à quatre. Et, l'année prochaine, on va vouloir encore aller plus loin et faire passer ce nombre-là, de rapports à transmettre, à trois.

On va aussi réduire le nombre d'indicateurs prévus aux ententes de près de moitié. Il y a plus d'une trentaine d'indicateurs qui ont été identifiés et analysés, et seuls ceux qui sont pertinents et à valeur ajoutée vont être maintenus. On va aussi mettre à jour le guide des utilisateurs pour notre application informatique de reddition de comptes. On va pouvoir aussi mettre en place une formation qui est adaptée sur cette nouvelle application, sur les changements qui auront été apportés pour les utilisateurs. Et on va mettre en place une ligne directrice entre les organismes spécialisés en employabilité et les agents d'aide à l'emploi dans tous les bureaux de Services Québec afin de faciliter les communications au quotidien.

Alors, on continue d'améliorer nos manières de faire. Et, si on libère les intervenants sur le terrain, si on leur donne plus de temps, si on facilite, si on allège la reddition de comptes, bien, on va avoir encore plus de services aussi rendus à tous les gens qui ont des obstacles face au marché du travail, M. le Président.

Alors, c'est important pour moi de camper ça aujourd'hui, parce que je l'ai dit dans... je l'ai démontré dans une autre intervention, on aide toujours plus de gens, malgré le contexte difficile des coupures fédérales libérales, puis on continue de trouver des solutions pour être capables de répondre à tous les besoins des chercheurs d'emploi au Québec. Merci beaucoup.

• (11 h 30) •

Le Président (M. Allaire) : Merci à vous, Mme la ministre, Mme la députée d'Anjou-Louis-Riel, la parole est à vous.

Mme Boivin Roy : Merci beaucoup, M. le Président. Alors, puisque c'est ma dernière intervention, je souhaiterais aussi souligner tout le travail de l'équipe de Mme la ministre. Alors, c'est un plaisir aussi de travailler avec vous et aussi d'avoir été en mesure de préparer notre journée d'aujourd'hui.

Et permettez-moi, M. le Président, de parler, dans ce dernier bloc, de Services Nunavik. Alors, un sujet qui nous tient à coeur, soit l'intégration aussi, par le biais de Services Nunavik, des Premières Nations et Inuits en emploi. Alors, Services Nunavik, c'est une priorité pour ma collègue Mme la ministre, et ses actions, depuis le début du mandat, en témoignent.

En octobre 2024, j'ai eu le privilège d'annoncer avec celle-ci et également le ministre des Relations avec les Premières Nations et Inuit la création de Services Nunavik en personne à Kuujuaq en collaboration avec l'Administration régionale Kativik, alors, un moment important pour nous. Et, quand on parle d'employabilité, il est clair que la création de Services Nunavik a été très éloquente.

Alors, on vient rendre, dans ce contexte, encore plus accessibles les services gouvernementaux auxquels la population dans les villages ont droit. On vient augmenter les compétences de ceux et celles qui sont en poste pour répondre à ceux et celles qui sont dans le besoin. Alors, c'est un exemple frappant, M. le Président, de tout ce qu'on réussit à faire en employabilité.

Maintenant, permettez-moi de rappeler certaines mesures au budget. Dans le dernier budget tout particulièrement, nous avons aussi accordé plus de 17 millions pour mettre en oeuvre des actions visant à favoriser l'intégration en emploi des personnes des Premières Nations et Inuits. On a aussi prévu près de 200 000 \$ par année pour les activités du Comité consultatif des Premières Nations et des Inuit relatif au marché du travail, qui rend des avis sur la situation des membres qu'ils représentent.

Alors qu'on se compare très bien au reste du Canada, il reste encore des obstacles à l'emploi, M. le Président, pour les membres des Premières Nations et Inuits, et c'est pour ça que notre gouvernement met en mesures... place et en mesures des... des mesures pour les aider.

Alors, parlons, d'ailleurs, des agents de liaison, puisqu'on parle d'employabilité. On ne peut pas passer sous silence cette initiative majeure qui a des impacts incroyables. Alors, c'est leur déploiement dans les communautés. Ma collègue a donné le feu vert pour financer l'ajout d'une vingtaine d'agents de liaison au développement de la main-d'oeuvre, déployés dans des communautés autochtones dans plusieurs régions du Québec. Ces agents ont un grand apport pour les communautés de par leur rôle en tant que facilitateurs, médiateurs et motivateurs, sans oublier le volet connaissance du terrain et de la communauté. On facilite la concertation et la collaboration entre les communautés locales, les employeurs et l'ensemble des partenaires du marché du travail.

Leur mandat est d'appuyer les initiatives de la communauté et des différents partenaires sur le territoire, d'encourager la concertation et la collaboration pour développer des formations, des compétences et l'employabilité de la main-d'oeuvre, et de collaborer activement à la mise en oeuvre d'initiatives réalisées en concertation entre les partenaires du marché du travail, l'objectif ultime, bien sûr, étant de répondre aux besoins spécifiques de la communauté concernée.

Alors, jusqu'à maintenant, M. le Président, leur travail est très apprécié. Et c'est une initiative porteuse pour l'avenir.

En terminant, je pense que vous êtes à même de constater de bonne foi tout ce qu'on met de l'avant, tout ce qu'on a investi, mais aussi surtout tout l'impact positif palpable que cela a. Il y a eu des améliorations importantes dans les dernières années. On se démarque avantageusement par rapport au reste du Canada en termes d'employabilité. Mais je peux vous dire qu'on ne s'assoit pas sur nos lauriers, la ministre en premier chef, et qu'on continue de travailler.

Je vais me permettre de conclure en revenant sur la question des personnes éloignées du marché du travail, et ce, dans un sens plus large, dont moi et mes collègues avons parlé pendant cette interpellation. De tout temps, c'est important de faire des efforts pour intégrer ces personnes, pour renforcer notre économie, mais aussi pour des raisons humaines.

Alors, avec la période d'incertitude économique dans laquelle nous sommes présentement, c'est encore plus important de nous investir dans cette avenue, parce que les personnes éloignées du marché du travail sont souvent celles qui perdent leur emploi en premier quand il y a un ralentissement économique.

Nous avons fait des gains importants, M. le Président, dans les dernières années et on va tout faire pour protéger ces avancées. Avec tout ce qui a été exposé aujourd'hui, je pense que nous sommes bien placés pour le faire. Et je pense que notre collègue de Bourassa-Sauvé également est en mesure de le constater. Merci.

Le Président (M. Allaire) : Merci à vous, Mme la députée d'Anjou-Louis-Riel. Mme la députée de Bourassa-Sauvé, pour la sixième intervention, vous êtes la seule à intervenir. Vous avez deux minutes.

Mme Cadet : Merci, M. le Président. Donc, pour ma dernière intervention, je me concentrerai sur les services de Services Québec en Outaouais. M. le Président, je me suis levée en Chambre à quelques reprises, nous avons également eu un débat de fin de séance sur la question de l'inaccessibilité, de l'inefficacité de ces services-là en Outaouais.

Ça fait un moment déjà que Mme Chantal Lamarche, la préfète de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, je le précise, on parle d'un territoire qui représente 40 % du territoire de l'Outaouais, qui est une MRC dévitalisée, lève le drapeau rouge.

En Outaouais, on lève le drapeau rouge parce qu'on se dit : Heille! on n'est pas en mesure de recevoir les services auxquels la population a droit. Il y a des gens qui se font revirer de bord, pour utiliser les termes qui m'ont été transmis, lorsqu'ils cognent à la porte de Services Québec, tellement, là, qu'il y a des gens qui se retrouvent vers le carrefour jeunesse-emploi, alors qu'ils ne sont pas, donc, des clientèles, techniquement, qui seraient admissibles aux services du carrefour jeunesse-emploi lui-même en Outaouais, donc le CJE de Maniwaki, qui n'est pas financé à la hauteur de ce dont il aurait besoin pour répondre aux besoins de la clientèle admissible. Ce qu'on voit, là, ce qu'on nous dit, c'est que les organismes savent que Services Québec n'est plus à la hauteur de ce défi ni de sa mission d'emploi.

M. le Président, la MRC de la Gatineau se bat pour deux choses : d'abord, pour être en mesure de mettre en oeuvre sa stratégie main-d'oeuvre et ruralité puis aussi pour dénoncer le fait qu'il y a eu fusion des directions générales de Services Québec Outaouais et Abitibi-Témiscamingue. Ils ont leur résolution, celles des préfets de la MRC, et deux résolutions de la Fédération québécoise des municipalités. Qu'est-ce qu'elle répond quand l'ensemble des municipalités du Québec disent qu'il faut aider la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau?

• (11 h 40) •

Le Président (M. Allaire) : Merci. Merci.

Conclusions

On est déjà rendus aux dernières interventions. Mme la ministre, vous avez 10 minutes pour votre conclusion.

Mme Kateri Champagne Jourdain

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup, M. le Président. Écoutez, je vais répondre certainement à ma collègue avant de rentrer dans ma conclusion. Dans ma conclusion, je ne veux... je ne veux pas manquer l'occasion de lui parler du plan qu'on a pour faire face aux menaces tarifaires, mais je vais prendre un instant pour lui répondre par rapport au rapport de la MRC, là, de la Vallée-de-la-Gatineau.

Vous savez, j'ai répondu à certaines de ces demandes dans ce rapport-là, mais je dois vous dire qu'on a sondé les utilisateurs des services de Services Québec dans cette région-là, et il y a 94 % des utilisateurs qui sont satisfaits des services qu'ils reçoivent dans ce bureau-là. Alors, je tenais à le dire. Bien que j'ai répondu à certaines des demandes qui... du rapport de la MRC, ultimement, M. le Président, je travaille pour les utilisateurs, pour ceux qui reçoivent ces services-là. Dans les bureaux de Services Québec et dans ce coin-là, ils sont à 94 % satisfaits des services qu'on donne. Merci.

Alors, je veux rentrer dans la partie conclusion de cette interpellation-là. Et je vais évidemment remercier tous les élus qui sont présents ici, tout le personnel, vous-même, M. le Président, ainsi que Karine et Yves, mes chers collègues qui m'accompagnent. C'est important qu'on ait ces échanges-là. Et ça nous permet de souligner les bons coups, ça nous permet de faire le point sur les dossiers importants, mais ça nous remet... ça nous permet aussi surtout de remettre les pendules à l'heure, et ça, c'est important.

Aujourd'hui, j'ai voulu aborder le contexte des dernières années, qui a grandement évolué, le contexte de l'emploi, qui a beaucoup évolué, et tout ce qu'on a mis en place pour s'y adapter. Je veux... J'ai aussi parlé des succès qu'on a connus grâce à ça, à notre adaptabilité puis agilité. J'ai aussi tenu à parler des impacts, des coupures du gouvernement libéral au fédéral et de ce qu'on a fait pour s'y adapter, pour s'assurer que ça ait le moins de répercussions chez les chercheurs d'emploi. Je pense, entre autres, aux allègements administratifs qui vont entrer en vigueur pour les organismes spécialisés en employabilité. On coupe dans la paperasse. Ça, ça va se traduire en plus d'interventions sur le terrain pour les Québécois et les Québécoises.

Et on va toujours être là pour soutenir l'intégration en emploi de tout le monde. C'est une de mes priorités, et nos actions et nos résultats le démontrent. On va continuer dans la bonne voie.

Maintenant, on fait face à une situation qui est particulière, qui cause beaucoup d'incertitudes, celle des tarifs douaniers. Et je veux absolument aborder ça avant qu'on se laisse, puisque c'est l'éléphant dans la pièce, mais il faut l'adresser, la menace tarifaire américaine.

On sait qu'on vit énormément d'incertitudes depuis l'élection du président Trump. Comme gouvernement, on est vraiment en action, et les dernières semaines l'ont démontré, là, pour faire face à cette menace tarifaire là. Et on a mis beaucoup, beaucoup de choses en place.

Je vais... Je commencerai en disant qu'on a tout mis en oeuvre, là, pour se mobiliser, pour tenter de faire en sorte que ces tarifs-là ne soient pas mis en place, et on ne démord pas, le premier ministre a mis en place un comité ministériel sur la question. On a aussi mobilisé notre réseau de représentation diplomatique pour échanger avec nos partenaires aux États-Unis et ailleurs dans le monde aussi. Et toute l'équipe ministérielle a travaillé et continue de travailler pour minimiser, là, la possibilité d'impact potentiel de la mise en place de tarifs.

Notre plan, il est très clair. Trois étapes pour faire face à la menace tarifaire : première étape consiste à protéger nos emplois, la deuxième étape consiste à diversifier les marchés pour les entreprises québécoises, et la troisième étape consiste à requalifier les travailleurs qui pourraient perdre leur emploi.

Et je veux certainement parler d'une grande étape, là, dans le développement de ce plan qui a eu lieu, là, en février dernier. Le 13 février dernier, c'était le forum spécial sur l'emploi, où j'ai rassemblé environ 200 partenaires, là, du marché du travail au Québec. En pleine tempête de neige, ils se sont déplacés, ils étaient présents, je les remercie aussi, pour discuter des enjeux et des pistes de solution auxquels... des enjeux auxquels on fait face et des pistes de solution qu'on pourrait... qu'on pouvait mettre de l'avant.

Les partenaires ont insisté sur plusieurs points, et je veux vous en rapporter quelques-uns : l'importance d'avoir une économie résiliente, moins vulnérable aux aléas du marché américain, pour qu'on évite de se retrouver dans cette situation-là à répétition. Ils ont insisté sur l'importance de la formation, et même dans le contexte actuel, c'est le meilleur moment, je le disais tout à l'heure, pour utiliser les leviers à notre disposition, pour rehausser les compétences des travailleurs. Puis, ultimement, ça va nous aider à augmenter notre productivité, qui est une des réponses à cette crise-là aussi.

Aussi, le fait qu'on peut tabler sur ce qui existe déjà en bonifiant des mesures en place, qu'on sait comment administrer et déployer rapidement. On a une connaissance, on le connaît, notre marché du travail, on connaît nos mesures, c'est une compétence, au Québec, alors on peut tabler sur ce qui existe en s'ajustant. Et ils ont aussi insisté sur le fait qu'il faut travailler par secteur, par région pour avoir la meilleure réponse possible aux enjeux particuliers des menaces tarifaires.

Et la force, j'insiste là-dessus, de l'approche collective des partenaires du marché du travail... en mettant nos expertises, là, en commun, c'est certain qu'on est capables de développer des projets qui sont innovants puis qui vont vraiment permettre de répondre, là, aux besoins des secteurs et des régions dans ce contexte-là.

Je veux revenir, certainement, au plan. Là, j'ai mis ça en contexte, là, on s'est inspirés de ce forum-là, entre autres, pour mettre en place un plan. Au niveau de la protection... de l'étape un, de la protection des emplois, on a déjà annoncé quelques mesures. Je pense au programme Frontière pour offrir des liquidités aux entreprises qui en ont besoin dans le contexte actuel, au programme Essor, 10 millions pour aider les entreprises à augmenter leur productivité, et, de mon côté, le programme FORCE, pour... c'est un 20 millions que j'ai annoncé pour aider les entreprises dans les secteurs les plus touchés par cette menace tarifaire ou ces tarifs-là, donc les secteurs primaires, celui des ressources naturelles, le secteur manufacturier et celui du transport logistique, là, pour leur permettre d'offrir de la formation pour rehausser leur productivité. Alors, il y a déjà pas mal d'intérêt pour ça.

Au niveau de la deuxième étape, celle de diversifier les marchés, on a aussi créé des mesures pour développer des nouveaux marchés. On a entendu parler de la mesure Panorama de ma collègue, celle de la Caisse de dépôt et de placement aussi, pour un programme d'aide aux entreprises québécoises qui souhaitent rehausser leur

productivité ou opérer un pivot stratégique vers d'autres marchés, et, de mon côté, de la mesure... qui permet de la formation sur mesure pour les PME qui désirent diversifier leurs marchés, que ce soit à l'international, mais aussi via les autres provinces. C'est une mesure qui permet d'aider les entreprises à acquérir des compétences, de la formation pour aller vers de nouveaux marchés. C'est ce qu'on me dit souvent sur le terrain : Je voudrais bien, mais je n'ai pas les compétences dans ma petite équipe. Alors, on vient répondre à une demande par ce programme-là.

Alors, je voulais certainement vous exprimer très clairement quel était notre plan. C'était important, pour moi, de terminer en parlant de ça. Ça témoigne encore une fois de ce qu'on fait pour répondre aux besoins sur le terrain. Les mesures, les interventions, là, qu'on déploie vont se faire dans les entreprises et vont permettre de développer, encore une fois, les compétences des travailleurs. S'ils devaient perdre leur emploi, bien, ils vont emporter avec eux cette expertise-là et ils vont l'avoir dans leur coffre à outils. Alors, on vient donc améliorer leur employabilité dans un contexte d'incertitude économique, c'est toujours important, mais encore plus dans le contexte, là, dans lequel on est actuellement. Alors, c'était important pour moi de terminer...

Peut-être revenir sur la mesure... que j'ai lancée dernièrement et dont j'ai parlé brièvement ici. C'est vraiment une mesure, là, dans laquelle on vient répondre une fois de plus au gouvernement... aux besoins des entreprises, pardon, indépendantes et par laquelle nous, on démontre encore une fois notre productivité. Alors, on va aider, là, des entreprises et... à développer leurs compétences pour aller sur de nouveaux marchés. On va couvrir jusqu'à 75 % des dépenses admissibles, et ça, ça inclut le salaire des employés. J'avais passé vite, tout à l'heure, sur cette mesure-là, c'était important pour moi de vous ramener quelques détails.

Alors, je vais vous céder maintenant la parole pour une dernière fois dans le cadre de cette interpellation. J'en profite encore pour remercier les collègues pour leur participation. Je veux aussi remercier les équipes de l'Assemblée nationale, qui nous permettent de faire notre travail, d'avoir ces échanges-là. Je remercie les gens qui nous écoutent. Je sais qu'il y a certainement des gens des organismes spécialisés en employabilité qui nous écoutent. Merci.

• (11 h 50) •

Le Président (M. Allaire) : Merci à vous, Mme la ministre. Alors, à votre tour de faire votre conclusion, Mme la députée de Bourassa-Sauvé. Vous avez 10 minutes, la parole est à vous.

Mme Madwa-Nika Cadet

Mme Cadet : Merci, M. le Président. Je vais commencer, donc, cet échange, donc, de conclusion avec le dernier sujet que j'ai abordé, parce que, dans les 10 minutes de la ministre, je n'ai obtenu aucune réponse, absolument rien, sur ce qui se passe en Outaouais. D'abord, elle nous a parlé, donc, d'un sondage, là, c'est ce qu'elle nous avait répondu en Chambre l'autre fois, puis j'avais été un petit peu estomaquée de la réponse, puis c'est pour ça que je suis allée faire des recherches. Puis ce qu'on comprend, c'est que ce sondage-là, il y a 86 individus qui ont répondu au sondage téléphonique de Léger Marketing qui s'est tenu, donc, du 18 septembre au 9 octobre 2023, sondage qui a tenté de répondre... tous les individus qui se sont présentés au comptoir de Services Québec de Maniwaki entre le 1er juillet 2022 et le 31 août 2023, là, en plein été, là.

Vous comprendrez que, comme échantillon, non seulement ça nous semble insuffisant, et la période dans laquelle ce sondage-là s'est déroulé, alors que le... il y avait tout un bassin qui était disponible pour élargir l'échantillonnage, bien, vous comprendrez que non seulement moi, je suis insatisfaite de la réponse que nous donne la ministre aussi, mais que les acteurs locaux sont insatisfaits de ce qu'ils entendent de la part de la ministre, parce qu'ils disent : Mon Dieu! Ils auraient pu aller sonder des milliers de travailleurs qui ont, un jour ou l'autre, utilisé les services d'emploi, les milliers de personnes sans chèque qui ont, un jour, utilisé les services d'emploi, les personnes refusées, les nombreuses personnes refusées à une mesure ou à un programme de Services Québec.

Donc, je trouve ça présomptueux qu'on nous dise : Mon Dieu! 95 % des gens sont satisfaits. Il y en a 86, personnes, là, donc 85 % des 86 personnes qu'on a sondées, là, alors qu'on a tenté de les rejoindre en plein été, bien, ces gens-là nous ont dit : Il n'y en a pas de problème, Mme la Marquise, on est vraiment très heureux de ce qu'on reçoit de la part de Services Québec.

La ministre nous a aussi dit qu'en Outaouais, bien, qu'elle avait répondu aux demandes posées par madame... aux questions posées par Mme Chantal Lamarche quant à sa stratégie main-d'oeuvre et ruralité. Puis je le sais qu'elle a répondu à la ministre... que la ministre a répondu à Mme Lamarche, mais en mai 2024, quand ils ont reçu la documentation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en disant : Bon, bien, Mme la préfète, regardez, on s'intéresse à ce que vous nous dites. Bien, on va vous confirmer, on a fait des travaux de peinture au bureau de Services Québec de Maniwaki. Donc, manifestement, bien, il n'y en a pas, de problème, on est très, très, très présents, on vous entend. Pendant ce temps-là, la ministre nous dit que, dans le cadre... dans le contexte dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui, qu'on a besoin d'aller cogner à la porte des acteurs sur le terrain et d'aller chercher des solutions.

Bien, eux, ça fait longtemps qu'ils nous en parlent, qu'ils lèvent des drapeaux rouges sur la situation puis qu'ils nous présentent des solutions à coût nul pour le gouvernement. Ils nous disent : Bien, nous, on veut tout simplement, là... on veut pouvoir se réunir entre acteurs, d'avoir notre propre commission locale, là, des partenaires du marché du travail, avec la stratégie main-d'oeuvre et ruralité, puis de pouvoir nous concerter. C'était déjà pertinent quand ça avait été demandé, mais c'est encore plus pertinent aujourd'hui, dans le contexte de la menace tarifaire, où on se dit : Bien, il faut qu'on aille chercher, donc, les solutions qui émanent du terrain, les gens qui se disent : Bien, comment est-ce que nous, on peut se concerter pour préserver nos emplois locaux, pour les maintenir puis d'être capable d'être une région qui est attrayante, alors qu'on parle, ici encore une fois, donc, d'une MRC dévitalisée qui représente 40 % du territoire de l'Outaouais?

Donc, je vais déposer le document *Voir et faire autrement* des services de proximité de bonne qualité en quantité suffisante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Je vais le présenter à la ministre, au cas où, ça fait quand même un moment qu'elle l'a reçu. Donc, on pourra lui déposer la stratégie main-d'oeuvre et ruralité, qui est, comme je l'ai dit, toujours pertinente, parce que, juste le 21 janvier dernier, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, dans sa séance ordinaire du conseil, donc, adoptait la résolution suivante et nous disait : «Considérant que, malgré la présence de directions régionales et locales, les services directs aux citoyens s'en trouvent déficients, quasi inexistant, laissant les citoyens à eux-mêmes, en situation de détresse, il est alors illogique de croire que la structure de regroupement proposée offrira une prestation de services adéquate et répondant aux besoins de la clientèle visée», elle demande donc, tant que la ministre revoit la stratégie main-d'oeuvre et ruralité, que la décision de fusionner les deux directions générales de Services Québec...

Si c'était juste la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, bien, on dirait : Bien, c'est juste une demande locale, ce n'est pas un problème, ils sont les seuls à penser ça. Mais, M. le Président, la Conférence des préfets de l'Outaouais, le 27 janvier dernier, demandait aussi à la ministre de l'Emploi le maintien d'une direction régionale propre à l'Outaouais, distincte de celle de l'Abitibi-Témiscamingue, afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de la région et la mise en oeuvre rapide de la stratégie main-d'oeuvre et ruralité élaborée par les partenaires régionaux sous la coordination de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

M. le Président, si c'était juste la région, bien, on dirait : Évidemment, l'Outaouais prêche pour sa paroisse. Mais la Fédération québécoise des municipalités, le 25 février dernier à Québec, ici même, ont adopté deux résolutions, une qui disait : «Considérant le déploiement inéquitable des services gouvernementaux dans les régions du Québec;

«Considérant que des MRC se voient même dépouillées de certains services gouvernementaux, privant leurs citoyens de services auxquels ils ont droit;

«Considérant que les citoyens des régions dévitalisées et éloignées sont désavantagés par rapport à l'accès aux services gouvernementaux», bien, on a besoin de mettre en oeuvre la stratégie main-d'oeuvre et ruralité.

L'ensemble des élus de la Fédération québécoise des municipalités, M. le Président, la même journée, ils nous ont aussi dit : «Considérant que la gouvernance locale, en particulier la prise de décision adaptée aux réalités et aux besoins des territoires, est essentielle pour garantir une offre de services proche des préoccupations des citoyens; et

«Considérant que, malgré la présence de directions régionales et locales, les services directs aux citoyens s'en trouvent déjà déficients sur ces territoires», bien, il va falloir, donc, un moratoire sur la mise en place d'une structure adéquate en concertation avec les élus municipaux. Ils dénoncent la décision unilatérale du ministère de l'Emploi de regrouper les deux directions générales de Services Québec.

Donc, M. le Président, vous comprendrez que les acteurs, là, qui sont... qui dénoncent le ministère de l'Emploi sur le terrain, ils sont multiples et ils sont à travers le Québec. Il y a ceux que je viens de vous nommer, mais il y a tous ceux pour lesquels je n'ai pas obtenu de réponse au cours des deux dernières heures sur les préoccupations qui ont été énoncées.

Il y a le RSSMO, le Réseau des services spécialisés de main-d'oeuvre, qui nous a parlé aussi de la lourdeur administrative. Vous avez raison, donc, Mme la présidente, donc, il y a des... il y a des gens, donc, qui entendent, donc, ce que vous nous dites tantôt, et, clairement, donc, ils prendront acte de ce que vous nous avez annoncé. Mais c'est un chantier qui dure depuis beaucoup trop longtemps. On comprend qu'il y a donc énormément de travail qui est demandé par ces organismes-là, sur le terrain, sur la reddition de comptes. Donc, c'est un sujet que je voulais aussi aborder aujourd'hui.

Vous comprendrez aussi, M. le Président, que, donc, cet organisme, comme tous les autres, ceux que j'ai nommés, qui ont signé, donc, cette lettre ouverte et qui nous disent... comme l'Outaouais, là, elle a fait en disant : Regardez, là, nous, on peut répondre, on peut se concerter, on peut innover — on a parlé d'innovation tantôt — on peut innover pour répondre à cette guerre tarifaire là en se concertant, bien, ils nous ont dit : Bien, nous, on offre des services.

La ministre, là, tantôt, bien, quand on nous a parlé du chantier de modernisation, là, on n'a pas compris que le soutien de ces organismes-là serait bonifié. Elle n'a jamais répondu sur la question des ententes non renouvelées avec des organismes spécialisés en employabilité qui sont sur le terrain, et qui demandent d'être entendus, et qui se disent : Bien, nous, on y répond déjà, à ces besoins-là.

Je lui ai demandé, sur les femmes, est-ce qu'elle va rencontrer les organismes visés. Est-ce qu'elle va rencontrer le RSSMO? Est-ce qu'elle va rencontrer le CIAFT? Est-ce qu'elle va rencontrer, donc, ceux qui se questionnent sur les enjeux de la question des femmes et de savoir : Est-ce qu'on va retrouver, donc, ce terme-là dans le libellé, dans le prochain Plan d'action des services publics d'emploi? Vous comprendrez que je le lirai, M. le Président.

Sur le 145 millions, évidemment qu'on va le dénoncer... qu'on l'a dénoncé. Puis je comprends, la ministre, elle a besoin de faire cette manoeuvre politique là, je l'entends. Mais maintenant c'est quoi, sa stratégie pour aller chercher ces sommes-là au fédéral? Les groupes qui sont sur le terrain, qui nous entendent, ceux qui ont besoin de réponses, ils ne veulent pas savoir ce que moi, j'ai fait à l'opposition là-dessus. Je veux dire, ils m'entendent, ils me voient, et on se parle. Ce qu'ils veulent savoir, c'est : Est-ce que la ministre qui est assise dans cette chaise-là, qui est imputable d'aller chercher ces sommes pour l'ensemble de la population du Québec... qu'est-ce qu'elle fait? Qu'est-ce qu'elle va continuer de se faire... Qu'est-ce qu'elle va continuer de faire? C'est quoi, sa stratégie pour l'avenir? Ce n'est même pas moi qui pose la question, c'est les gens sur le terrain, Mme la ministre, qui se posent cette question-là.

Sur la question des personnes en situation de handicap, j'aurais aimé recevoir, donc, une réponse plus complète sur les démarches qui ont été faites pour permettre... pour que les personnes en situation de handicap ne soient pas aussi touchées par les choix, parce que, oui, gouverner, c'est choisir et faire des choix difficiles, mais... par les choix que la ministre a faits au cours de la dernière année.

Donc, M. le Président, j'ai bien hâte que la ministre, et moi, et l'ensemble des parlementaires de la partie gouvernementale, on se retrouve en étude des crédits budgétaires pour la suite.

Le Président (M. Allaire) : Merci. Merci, tout le monde. Puis je vous lève mon chapeau en ce sens où les échanges se sont faits de façon respectueuse ce matin. Bravo!

Alors, compte tenu de l'heure, je lève la séance de... la commission, ayant accompli son mandat, ajourne au mardi 25 mars 2025, à 9 h 45, où elle poursuivra un autre mandat. Bon week-end, tout le monde!

(Fin de la séance à 12 heures)